

Bulletin du

Bibliothèque Ville De Montreal,
1210, rue Sherbrooke est,
Montreal, 133, Que.

C.J.



ISSN 0577-3415

Port de retour garanti. 1590 Avenue McGregor, Montréal H3G 1C5
Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe —

CERCLE JUIF

Montréal, Mars-Avril, 1979

No. 185

Vingt-quatrième Année

La Terre d'Israël dans la Conscience Juive

par Armand Abécassis

La question ici n'est pas politique. Il ne s'agit pas de savoir quel est le meilleur régime politique dans la Torah ou d'après le Talmud ou le Zohar.

Elle n'est pas non plus de nature économique: nous ne voulons pas analyser le régime social et économique du Judaïsme ou de l'Hébraïsme.

Elle ne sera pas enfin historique et elle ne vise pas à décrire les relations du peuple d'Israël avec la terre promise, ni à répondre à la question "Pourquoi cette terre là plutôt qu'une autre?"

Elle est tout simplement phénoménologique. Nous utiliserons les enquêtes historiques, économiques et politiques afin de mettre au jour les significations profondes que les Hébreux et les Juifs ont vécues dans leur relation au sol de la terre promise. Comment donc ont-ils vécu leur présence ou leur éloignement, leur attachement, de près ou de loin, à la terre d'Israël?

Remarques linguistiques.

Le terme essentiel pour désigner la terre est: ERETS. Il revient près de 2.500 fois dans la Torah, bien qu'en quatrième place, après les mots: "Fils", "Dieu" et "Israël". On le retrouve dans toutes les langues sémitiques et il comporte quatre significations.

Il désigne d'abord le sol sur lequel on vit et il est alors équivalent au grec GAE, dans sa double valeur de ERETS-YABACHAH, et de ADAMA-MAH dont vient ADAM.

C'est aussi dans le domaine géographique, une région délimitée, la terre natale ou la propriété familiale (NAHALAH), ou la terre étrangère où l'on est exilé.

C'est ensuite, dans le domaine politique et national, la propriété d'une tribu ou d'un peuple et la ERETS est alors limitée par des frontières (GUEBOUL).

C'est enfin, dans le sens cosmologique la terre entière, dans les expressions binaires "ciel et terre", ou ternaires, "ciel, terre, mers", ou "ciel, terre, sous-terre".

Cette quadrivalence du terme ERETS rend souvent malaisée la recherche de sa compréhension et de son extension, dans les différents contextes où il se présente. Nous voyons en tout cas, les directions et les orientations que l'on pourrait choisir pour analyser le thème de la terre comme ERETS. Nous pourrions, comme nous allons le faire, étudier les rapports de la terre et de l'homme en général et déduire toute une anthropologie du complexe ERETS - ADAMA - ADAM.

Nous pourrions également centrer notre analyse sur la vie quotidienne de l'homme sur son sol et nous constituerions alors une philosophie du travail (ABODAH - ABDOUT - ABADIM-EBED). De là, la responsabilité de l'homme sur la terre désignée par la loi de Genèse (1,28):

"Dieu les bénit et leur dit: Croissez et multipliez! Remplissez la terre et soumettez-la! Commandez aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, à tous les animaux qui se meuvent sur la terre".

Nous retrouverions le thème de Prométhée, de la souffrance de la mort, du désespoir, de la corruption et de la pollution de la terre; celui du combat incessant contre les ronces et les épines. Nous pourrions encore nous pencher sur les relations de la terre et de Dieu, dans la notion de création qui inclut la divinisation de celle-ci et son absolutisation dans le mythe de la Terre-Mère et dans le culte de fertilité; dans la notion de "Dieu propriétaire" unique du monde et de la terre, et dans celle d'"homme-gérant" dont le pouvoir s'appuie et se fonde sur le Créateur (voir Psaume 104); dans la notion de fin, complémentaire de celle de commencement, et nous re-

(Suite p. 3)

COMITÉ CANADA-ISRAËL

Le Comité Canada-Israël, parrainé par le Congrès Juif Canadien, la Fédération Sioniste Canadienne et le B'nai B'rith, mandaté pour représenter la communauté juive auprès du public canadien sur toutes les questions se rapportant aux affaires publiques Canada-Israël, a tenu sa 7ème conférence annuelle le 14 février à Ottawa.

Le programme comprenait: des discussions sur les dimensions canadiennes à propos du boycottage arabe; la crise de l'énergie; perspective concernant le Canada, les Etats-Unis et le Moyen-Orient; le Moyen-Orient et Jérusalem: Une analyse contemporaine.

Les personnes qui ont participé à ce programme furent: Jack Austin, Sénateur; Dr. Lawrence Goldmuntz, Président de "Economics and Science Planning Corp." à Washington, D.C.; Prof. Avraham Ben Zvi de l'Université Hébraïque, professeur invité à Carlton; Prof. Amnon Cohen de l'Université York; Prof. Haggai Erlich de l'Université Tel-Aviv, professeur invité à l'Université Concordia. L'orateur invité lors du déjeuner fut l'Hon. Don Jamieson, Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures, qui prit la parole en ces termes:

"Je suis très heureux de pouvoir vous adresser la parole à l'occasion de votre Conférence annuelle et de discuter avec vous des différents aspects de la situation au Moyen-Orient. Depuis plus de trente ans, les Nations Unies se préoccupent de cette question. Le Canada a participé de près aux travaux de l'ONU, et, ayant été en quelque sorte l'une des sages femmes qui ont présidé à la renaissance d'Israël, il n'a jamais cessé d'appuyer l'intégrité, la sécurité et l'indépendance de l'Etat hébreu. Cet appui ne s'est d'ailleurs pas limité à la communauté juive au Canada; celle-ci a évidemment un intérêt très spécial dans le bien-être et la sécurité d'Israël, mais l'appui du Canada est celui de tous les Canadiens.

Au cours des trente dernières années, nous avons tous suivi avec grande admiration les grands efforts déployés par le peuple juif, qui s'est consacré au miracle moderne que constitue la renaissance d'Israël — une oeuvre réalisée souvent dans des conditions très difficiles.

Par ailleurs, quatre guerres majeures au Moyen-Orient nous ont appris quel danger recelaient des tensions qui

restent sans solution, aussi bien pour le bien-être de la région que pour la paix mondiale. La lutte menée par Israël pour sa survie a été au centre de ces trente années d'existence.

Le fait qu'Israël et l'Egypte aient réussi à trouver des solutions au problème extrêmement difficile du Moyen-Orient à Camp David en septembre dernier montre qu'il est possible de progresser sur la voie d'un règlement du conflit au Moyen-Orient si des hommes d'Etat éclairés transcendent ce qui est devenu une méfiance presque endémique et abandonnent la propagande afin d'oeuvrer pour le bien commun de leurs peuples.

J'avais espéré que, dans le sillage du Camp David, les autres voisins d'Israël auraient surmonté l'héritage de peur et de méfiance et se seraient engagés activement dans le processus de paix. J'avais espéré qu'ils comprendraient la vraie nature des accords de Camp David — un cadre pour amorcer des négociations — un cadre à l'intérieur duquel ils pourraient poursuivre leurs objectifs dans un climat où la confiance et la bonne volonté iraient croissant. Bien qu'ils continuent à faire valoir leur désir de négocier avec Israël, ils se refusent malheureusement jusqu'ici à profiter de l'option du Camp David.

Je crois que si la confiance mutuelle entre l'Egypte et Israël aboutit à la paix, cette paix pourra servir de stimulant et de modèle pour les négociations avec la Jordanie, les Palestiniens et la Syrie.

Nous espérons que si la paix est établie, nous assisterons au lancement de la coopération économique dans la région et à la fin du boycott arabe d'Israël. Entre temps, le gouvernement canadien assumera pleinement ses responsabilités en ce qui a trait aux droits de la personne et aux pratiques commerciales restrictives — face à tout boycottage économique étranger. Si

vous me le permettez, j'aimerais passer en revue la politique anti-boycottage du gouvernement. Le Comité Canada-Israël a joué un rôle important et responsable dans l'élaboration de cette politique.

C'est grâce à des discussions comme celles que vous avez aujourd'hui qu'il sera possible d'en arriver à une meilleure compréhension des questions complexes du Moyen-Orient. D'ailleurs, cette vision plus claire des problèmes en cause ne peut que contribuer à réduire davantage l'héritage de peur et de méfiance qui a depuis si longtemps bloqué les progrès vers la paix et qui ne commence qu'à disparaître. Je partage l'espoir de paix que vous entretenez dans vos coeurs et je souhaite voir le jour où les peuples d'Israël et des pays arabes n'auront plus à supporter le fardeau écrasant des dépenses militaires excessives et à payer les coûts humains trop élevés causés par ce conflit. Puisse la compréhension et la prévoyance faire que ce jour soit proche".

A la suite de son discours, des propos furent tenus par S.E. Mordechai Shalev, Ambassadeur d'Israël au Canada. Le Chef du nouveau parti démocratique Ed Broadbent et le critique aux affaires extérieures du Parti Conservateur Progressiste du Canada, Douglas Roche, député, prirent également part à la conférence.

Le dîner célébrant les trente ans des relations entre le Canada et Israël a offert le programme suivant: allocution de bienvenue par Norman May, C.R., Président National du Comité Canada-Israël; une prière par le rabbin Erwin Schild, Président de la région centrale du Comité Canada-Israël, des propos tenus par Philippe de Gaspé Beaubien, co-président national du Comité de parrainage. L'orateur invité fut l'Ambassadeur Simcha Dinitz, ambassadeur sortant immédiat de Washington, D.C.

BULLETIN DU CERCLE JUIF DE LANGUE FRANÇAISE

Publié par le

CONGRÈS JUIF CANADIEN

1590 Avenue McGregor, Montréal H3G 1C5

Tél. 931-7531

Directeur: MAYER LEVY

Rédacteur: CHARLES DADOUN, L.Es-L. (S.G.W.U.)

Membre de l'A.T.I.O.

Dépôt légal — Bibliothèque Nationale du Québec

(LA TERRE D'ISRAËL . . . Suite)

trouverions par là l'eschatologie et l'espérance à venir.

Nous aurions encore à voir les rapports de la terre d'Israël, à travers les notions de promesse, d'alliance, du symbolisme conjugal, de l'héritage des nations à partir de Josué, de l'exil et du châtement, du retour et du repentir.

On le voit le programme est ample. Contentons-nous ici tout d'abord d'éclaircir les relations de la Terre comme sol, avec l'agriculteur ou le nomade hébreu.

Les trois noms de la terre d'Israël.

Nous rencontrons dans la Torah trois appellations de la terre promise:

*la terre de Dieu,
la terre sainte et
la terre des vivants.*

Certes, on y trouve également le nom de "ERETS/KENAAN" (terre de Canaan) mais justement avant que le peuple hébreu ne s'y installe puisqu'il y était destiné à remplacer les sept peuples qui l'occupaient.

L'expression "terre de nos pères" (ERETS ABOTENOU) renvoie aux patriarches comme à ceux qui l'ont habitée les premiers, et qui, en conséquence, posèrent les premiers fondements du droit de ce peuple sur cette terre. Ce n'est donc là qu'une expression historique. Précisément, c'est en tant que "terre de Dieu" qu'elle a été promise et donnée à nos patriarches, et c'est en tant que "terre des vivants" que les descendants de ces patriarches y doivent vivre pour en faire une "terre sainte".

LA TERRE DE YHWH.

Nous trouvons l'expression dans Osée 9,3 par exemple, qui écrit:

"Ils ne resteront pas fixés sur la terre de YHWH; Ephraïm retournera en Egypte et en Assyrie ils mangeront des choses impures",

fustigent ainsi Israël, dans ses trahisons à l'égard de Dieu qui a remis sa propriété à un peuple qu'il a espéré fidèle et bon gérant.

De même, quelques deux siècles plus tard, devant les infidélités répétées d'Israël, Jérémie criera la parole de YHWH:

"Et d'abord je paierai en double leurs méfaits et leurs fautes, puisqu'ils ont déshonoré mon pays et

rempli mon domaine de l'infamie de leurs abominations et de leurs horreurs" (16,18).

Israël n'a pas dû écouter, à en croire Ezéchiel qui ajoute:

"Oui, ainsi parle le Seigneur Dieu: J'en jure dans le feu de mon ressentiment, j'ai prononcé sur les autres nations et sur Edom tout entier, qui se sont adjudé mon pays en héritage, dans toute la joie de leur coeur et l'insolence de leur âme, pour y faire le vide et y mettre à sac" (36,5).

Et la consolation est apportée par le psaume 85,2:

"Tu as rendu, YHWH, ton affection à ton pays, réparé les ruines de Jacob".

L'idée féodale existe donc en Israël, mais d'une manière différente de ses voisins. Ainsi, en Egypte tout le sol appartenait à Pharaon ou aux prêtres et c'est par délégation par rapport à eux que l'agriculture égyptienne cultivait son terrain.

En Mésopotamie on vivait sous le régime de la propriété privée et féodale. Le code de Hammurabi, le code hittite ou les documents de Nuzu et d'Ugarit témoignent de la féodalité mésopotamienne. En Israël, on ne rencontre aucun texte qui affirme que la terre appartenait au roi. Le seul cas où David reçoit Ciqlag du prince philistin de Gat, est un échange de bons procédés par lequel David se chargerait d'assurer la police du désert et d'accompagner son souverain à la guerre. Mais ce n'est point du tout le régime israélite. Cependant l'idée féodale se trouve en Israël, mais dans un sens idéologique: YHWH est le seul souverain de la terre, et il est par conséquent le seul maître du sol. C'est la leçon que Gédéon donne aux tribus d'Israël venues lui réclamer un roi, à l'instar des autres peuples qui triomphent dans les guerres lorsqu'ils sont conduits par un chef militaire, royal selon l'hérédité:

"Israël dit à Gédéon: Gouverne-nous toi, puis ton fils, puis ton petit-fils, puisque tu nous as

sauvés de la puissance de Madian. Gédéon leur répondit: ni moi ni mon fils ne vous gouvernerons. Dieu seul doit régner sur vous" (Juges 8, 22-23).

La même demande faite à Samuel sera repoussée:

"Or voyant que Nahach, roi des Ammonites, marchait contre vous, vous m'avez dit "Non"! C'est un roi qu'il nous faut", quand vous aviez pour roi YHWH votre Dieu!" (1 Samuel, 12,12).

Le propriétaire du sol est YHWH, et il le donna en gérance à celui qu'il trouva droit et juste. Cela se signale et se manifeste dans les textes bibliques comme dans les midrachim, dans les commentaires et dans les rites.

Le rite des prémices n'exprime-t-il pas essentiellement la reconnaissance par l'agriculteur que son champ ne lui appartient pas absolument, et que dans le principe, dans le fait, c'est à Dieu que tout devrait revenir?

"Quand tu seras arrivé dans le pays que YHWH ton Dieu te donne en héritage, quand tu en auras pris possession et y seras établi, tu prendras des prémices de tous les fruits de la terre, récoltés par toi dans le pays que YHWH ton Dieu, t'aura donné, et tu les mettras dans une corbeille: tu te rendras à l'endroit que YHWH, ton Dieu aura choisi pour y faire régner son nom. Tu te présenteras au pontife qui sera alors en fonction et tu lui diras: "Je vais reconnaître en ce jour, devant YHWH, ton Dieu, que je suis installé dans le pays que YHWH avait juré à nos pères de vous donner ("Deutéronome 26, 1-3).

Le verbe "donner" a six occurrences dans ce texte; le verbe "venir" également. Le commentateur troyen Rachi souligne que les enfants d'Israël "ne furent soumis à la loi des prémices qu'après la conquête et le partage de la terre entre les tribus". Ce qui signifie que le premier devoir est de conqué-

(Suite p. 4)

Le Congrès Juif Canadien et son Bulletin du Cercle Juif, présentent à tous leurs lecteurs leurs meilleurs voeux à l'occasion des fêtes de Pâque Juive — Pessah — et des Pâques Chrétiennes.

(LA TERRE D'ISRAËL . . . Suite)

rir le sol, puis de le partager entre les tribus; et c'est alors seulement, puisque la terre n'appartient pas à l'État, que chaque tribu qui entrait en possession de son champ, devait se rendre au Temple de Jérusalem pour y accomplir le rite de reconnaissance que seul YHWH est roi d'Israël, et que seul, il est le propriétaire légitime de la terre sainte. La prise de possession par la tribu se faisait par un rite de dépossession métaphysique au bénéfice de Dieu. La terre de YHWH n'appartient aux 12 tribus d'Israël, que si elles reconnaissent, au Temple, que cette terre ne leur appartient que conditionnellement. Et cela oblige: la société constituée sur la terre de YHWH est celle que les patriarches ont voulue et non une autre. C'est le créateur du monde qui est le suzerain d'Israël. (Cf. Rachi sur le premier verset de la Torah).

Comment expliquer autrement la loi des quatre coins du champ, de la glane, des dîmes, des prémices etc...? Et ce sens doit être retrouvé aujourd'hui: nous luttons pour que les nations reconnaissent le droit de notre peuple sur cette terre, mais parce que nous voulons témoigner devant eux qu'elle n'appartient qu'à Dieu et non aux hommes, et même pas à l'État d'Israël. Seul le peuple juif peut se porter garant de ce bien métaphysique qui relie cette terre à Dieu par l'intermédiaire de la vocation d'Israël.

* * *

LA TERRE DES VIVANTS

C'est le prophète Ezéchiel qui nous le rappelle, en décrivant les conséquences infernales de la désobéissance d'Israël lorsqu'il ne vit pas, sur la terre de YHWH, selon la volonté divine et qu'il est chassé de cette terre qui ne peut supporter que l'homme et le peuple fidèles.

"Car, ainsi parle YHWH Dieu, lorsque je ferai de toi une ville ruinée, pareille aux villes qui ne sont plus habitées, lorsque je soulèverai contre toi les ondes de l'abîme et que te couvriront les eaux profondes. Alors je te précipiterai avec ceux qui sont descendus dans la fosse, auprès des gens des temps anciens, et je te confinerai dans les régions souterraines dans les ruines éternelles auprès de ceux qui sont descendus dans la fosse, afin que tu cesses d'être habitée, tandis que je répandrai la beauté dans le pays des vivants" (Ez. 26, 19-20).

Le "vivant" est bien sûr celui qui vit par les lois divines, le mort étant celui qui vit par les lois arbitraires et relatives.

"Vous observerez donc mes lois et mes statuts, parce que l'homme qui les pratique, obtient par eux la vie: je suis YHWH" (Lévitique 18,5).

Et le Talmud (Ketoubot 112) nous rappelle que les "vivants sont les justes du monde à venir qui renaîtront sur cette terre". Ce sont les justes qui y habitent et qui établissent avec elle des relations qui font une terre des vivants, et une terre vivante. Dire que la terre de YHWH est une terre des vivants c'est dire que c'est une terre de justice: et il ne faut point s'étonner de la limitation des droits des usagers de cette terre. Ils ne peuvent point y vivre n'importe comment et leur liberté consiste à faire ce qu'ils ont jugé qu'il faut faire et non ce qu'ils ont envie de faire.

Cette terre est d'abord partagée entre les tribus (Josué 13,6; 15,2; 16,1; 17,1; 18,6 à 19,4-9; Juges 1,3).

La propriété est donc collective sur le plan de la tribu, mais la jouissance des sols communs est répartie entre les membres de la tribu, dont chacun cultive sa part pour son propre compte (Deutéronome 26, 55-56; 33,54; 36,2; 27,7). Le régime normal en Israël est donc la propriété familiale. Même le roi ne peut obliger légalement le paysan à céder sa part à quiconque, fut-ce au roi lui-même. (Cf. la vigne de Nabot et le roi Achab, I Rois 21). L'idéal est, on le voit, que chaque famille ait sa terre et en jouisse paisiblement "sous sa vigne et sous son figuier" (I Rois 4,25; Mi 4,4; Za 3,10). Ce patrimoine n'est pas aliénable et il ne sort pas de la parenté. Il passe en héritage à l'aîné et reste indivis ou partagé entre les frères. Si les héritiers mâles font défaut, le patrimoine est partagé entre les filles (Nombres 27, 7-8), à condition qu'elles se marient dans leur tribu, et ce, afin qu'une partie du sol n'aille pas augmenter le patrimoine du mari choisi éventuellement dans une autre tribu. Si le père meurt sans laisser d'héritiers mâles ou femelles, les frères, les oncles, les proches parents peuvent seuls en hériter (Nombres 27, 9-11).

Le sens du lévirat est précisément de donner une descendance mâle au frère défunt, afin que le patrimoine

demeure dans la famille du frère et ne risque point de quitter avec la veuve remariée ailleurs le groupe. Le lévirat empêche l'aliénation de la terre par le second mariage de la veuve sans enfant, avec un étranger.

Lorsque, pendant les siècles de la monarchie, l'évolution économique précipite le démembrement des tribus et le relâchement des liens familiaux au profit des riches propriétaires (Isaïe 5,8; Mi 2,2), la Société hébraïque décrète l'année chabbatique et l'année jubilaire afin de rétablir l'égalité sociale contre l'exploitation de milliers d'esclaves dans les latifundia (2 Sam. 9,10) constituées par les riches. Ces lois proclament le repos de la terre une année sur sept, la libération des esclaves la 7ème année, l'abandon des dettes en la même année (Exode 21,2-6, 23,10-11; Deutéronome 15,1-18; Lévitique 25,2-7; 21-22). L'année jubilaire est celle où toutes les propriétés retournent à leurs anciens propriétaires.

"C'est une terre dont YHWH ton Dieu prend soin, sans cesse les yeux de YHWH ton Dieu sont sur elle. . ." (Deutéronome 11,12).

Rachi commente ainsi ce verset: *"Ne s'occupe-t-il pas de toutes les terres ainsi qu'il est dit: "pour faire pleuvoir sur toute terre, même inhabitée"? (Job 38). Mais, si l'on pouvait s'exprimer ainsi, Dieu ne se soucie que d'elle, et à cause de ce souci qu'il a d'elle, il se soucie de toutes les autres avec elle".*

Le Lévitique (26,33-35) décrit les conséquences de l'injustice sur la terre promise ainsi:

"... Et je vous disperserai parmi les nations . . . alors la terre acquittera la dette de ses chabbatot pendant le temps de la dévastation, et vous serez dans le pays de vos ennemis; alors la terre fera chabbat et elle s'acquittera de ses chabbatot. Pendant le temps de la dévastation, elle chômera ce qu'elle n'a pas chômé lors de vos chabbatot quand vous l'habitiez".

Selon Rachi encore, "la terre acquittera" alors, c'est-à-dire "apaisera la colère de Dieu" qui est irrité à cause de la transgression par le peuple d'Israël, de l'année chabbatique". (Cf. Lévitique, 26,35-43; 25,8-17 et 23,25).

Ainsi, la terre ne peut être vendue avec perte de tout droit car elle appar-

(Suite p. 5)

(LA TERRE D'ISRAËL . . . Suite)

tient à Dieu. L'hébreu ne peut être esclave perpétuel car il est serviteur de Dieu: c'est par là qu'il devient vivant et que la justice sociale en Israël le constitue en peuple de vivants, sur une terre de vivants. L'on sait que le pauvre est considéré dans le Talmud, comme un mort car il perd sa vie à assurer, par l'aumône sa subsistance. Quand "vit-il" alors réellement?

* * *

LA TERRE SAINTE

Il faut se référer ici au chapitre 18 du Lévitique, sur les unions interdites qui rendent impure et profane la terre du YHWH et la terre des vivants.

"Ne vous souillez point par toutes ces choses! Car ils se sont souillés par elles, les peuples que je chasse à cause de vous, et le pays est devenu impur. Je lui ai alors demandé compte de son iniquité, et le pays a vomé ses habitants. Quant à vous, respectez mes lois et mes statuts et ne commettez aucune de ces horreurs, vous indigènes, ni l'étranger qui séjourne parmi vous. Car toutes ces horreurs, les gens du pays qui vous ont précédés les ont commises, et la terre est devenue impure. Craignez que cette terre ne vous vomisse si vous la souillez, comme elle a vomé le peuple qui l'habitait avant vous. Car quiconque aura commis l'une de ces abominations, sera retranché du sein de son peuple. Soyez donc fidèles à mon observance, en ne suivant aucune de ces lois infâmes qu'on a suivies avant vous et ne vous souillez point par leur pratique: je suis YHWH votre Dieu" (24).

La terre sainte rejette à brève échéance ceux qui la profanent par la violation des interdits sexuels (inceste et débauche).

* * *

LES TROIS FAUTES FONDAMENTALES

Les PIRKE ABOT enseignent que "l'exil vient au monde pour le meurtrier, la débauche et l'idolâtrie". Il n'est pas indifférent de remarquer que ces trois fautes fondamentales correspondent aux trois noms de la terre promise:

Terre de Dieu — interdiction de l'idolâtrie

Terre des vivants — interdiction du meurtre

Terre sainte — interdiction de la débauche.

Le triple caractère de la terre promise est mis en question par ces trois fautes qui altèrent l'homme dans ses relations les plus essentielles: relation à Dieu, à l'homme, à la femme. Cela signifie qu'il faut s'être déjà accompli comme homme (respect de ces trois lois) pour être préparé à accomplir sa vocation sur la terre promise. Mais alors surgit la loi de l'année chabbatique qui concerne, non plus l'individu, mais le peuple d'Israël et la terre d'Israël.

En fait, la terre est considérée dans tous les textes que nous avons cités comme une personne liée au peuple d'Israël non naturellement mais par une alliance, exactement comme dans la cellule conjugale.

La terre n'est pas une patrie, encore moins une mère-patrie; l'hébreu n'entretient pas avec elle des relations de cet ordre charnel ou naturel. Il n'y a pas de sentiment patriotique dans la Bible et il ne doit pas y avoir de sentiment patriotique qui nous lie à notre terre. En vérité, Israël n'est pas né sur

sa terre mais à la sortie d'Égypte et au Sinai.

C'est pourquoi sa relation à sa terre n'est pas de l'ordre de la mère (patrie) mais de l'épouse (alliance), c'est-à-dire de l'ordre de personne à personne. La Terre est une réponse qui réclame fidélité: nous assistons ici au passage d'un monde où l'homme est enraciné (mère) à un monde où l'homme est un être au dialogue (épouse). Lorsque la Torah prévoit l'exil d'Israël à la suite de la transgression de l'année chabbatique (limitation de sa propriété conditionnelle), elle signifie tout simplement que par faute de pouvoir faire l'expérience de l'exil sur la terre promise qui protège de tout enracinement païen, le peuple doit aller faire la même expérience hors de sa terre.

Personne n'a aimé cette terre plus que le peuple d'Israël: cet amour, il l'a appris en exil, loin de sa terre, son épouse. Pour n'avoir pas su l'aimer en sa présence, il a appris à l'aimer en son absence: les retrouvailles en sont d'autant plus exaltantes et désormais éternelles.

LÉGION D'HONNEUR

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Jules Braunschvig, Président de l'Alliance Israélite Universelle, a remis le 1er février 1979 les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur à M. Gérard Israël, Secrétaire général Adjoint de l'Alliance Israélite Universelle, Membre du Conseil de l'Institut International des Droits de l'homme (Fondation René Cassin), et Président de la Commission d'études politiques du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (C.R.I.F.).

M. Jacob Kaplan, Grand Rabbin de France, Membre du Comité Central de l'A.I.U., S.E. M. Mordehai Gazit, Ambassadeur d'Israël en France, des représentants du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère de l'Éducation et de la Mairie de Paris ainsi que de très nombreux amis du récipiendaire assistaient à la réception donnée à cette occasion à l'Alliance.

Réunion du Conseil National du CJC

L'Ambassadeur d'Israël aux États-Unis, S. E. Ephraïm Evron, sera l'orateur invité lors de la session-déjeuner de la réunion du Conseil National du Congrès Juif Canadien qui se tiendra à Toronto le 30 mai 1979.

Comité National du CJC pour les Juifs en pays Arabes

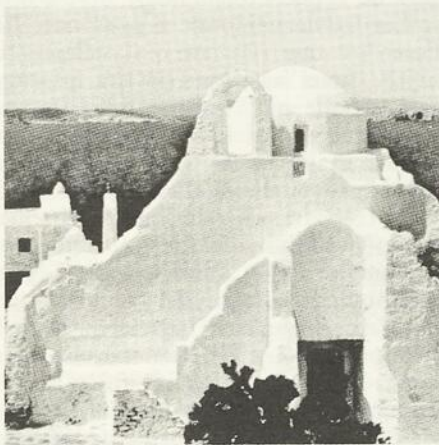
La commémoration annuelle du Chabbat du Souvenir, pour les Juifs se trouvant en pays Arabes, se déroulera dans les synagogues à travers le Canada, le samedi 10 mars 1979. Les rabbins du Canada ont été sollicités afin de tenir des sermons et de faire des prières spéciales pour les Juifs résidant dans tous les pays Arabes lors de ce Chabbat.

Il leur fut demandé également de prier pour la libération des Juifs de Syrie. Tous les membres de la communauté juive du Canada sont priés d'envoyer des télégrammes et des lettres à leurs députés, au Parlement, au Secrétaire d'État aux Affaires Extérieures, au Ministre de l'Immigration à Ottawa, ainsi qu'à Hafez Al-Assad, Président de Syrie, demandant une émigration ouverte pour les Juifs de Syrie vers le Canada et la réunification des familles juives de Syrie avec leurs parents au Canada.

Dans le cadre d'une série de réunions d'information, le Congrès Juif Canadien, Région du Québec, a invité M. Claude Ryan, Chef du Parti Libéral du Québec.

SALONIQUE AU XVI^e SIÈCLE

par le Rabbin Marc D. Angel
Traduction: C. DADOUN



A la suite de l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492, des centres majeurs de la vie sépharadie se sont créés à travers tout l'Empire Ottoman, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les Sépharades avaient déjà commencé à quitter l'Espagne par grandes vagues depuis 1391, époque des persécutions. Tout au long du XVI^e siècle, le mode de vie des sépharades continua de s'épanouir hors d'Espagne.

En fait, les décennies qui suivirent la tragique expulsion furent caractéristiques d'un jaillissement créateur dans de nombreux et différents domaines d'activité. Ce fut au cours de cette époque que le célèbre rabbin Joseph Karo signa ses oeuvres classiques, parmi lesquelles se trouvait le *Shulhan Arukh*. Le rabbin David Ibn Zimra signa d'importants écrits halachiques et mystiques en Egypte et en Terre Sainte. Les écoles des mystiques jaillirent dans un grand nombre de villes, particulièrement à Safed en Israël. Des cercles de poètes hébreux sépharades ont produit une littérature impressionnante au XVI^e siècle.

L'un des centres prépondérants de la culture sépharade allait se créer à Salonique en Grèce. La ville devint un centre où s'ouvrirent de nombreuses Yeshivot et pouvait s'enorgueillir d'avoir quelques écrivains et érudits de renommée mondiale. L'influence de cette communauté sur le judaïsme de l'époque fut sans précédent. En fait, au XVI^e siècle, Salonique a continué d'influencer la vie juive.

L'un des dirigeants importants de cette époque fut sans aucun doute le

Rabbin Shemuel de Medina (1506-89). Il fut considéré comme l'une des trois plus grandes autorités juridiques de la ville, les deux autres étant le Rabbin Joseph Ibn Lévy et le Rabbin Salomon Ben Abraham Hacoheh. Le Rabbin Shemuel de Medina, connu plus familièrement comme étant le Maharashdam, ouvrit une Yeshiva et eut plusieurs disciples dont un grand nombre furent des érudits dans leur propre discipline. Il fut l'auteur de nombreuses responsa et fut considéré comme la personne exerçant une influence prépondérante sur les communautés depuis l'Empire Ottoman jusqu'en Italie. Il fut connu comme un penseur sans crainte et original. L'impact de ses écrits et de sa pensée juridique fut ressenti non seulement au sein du monde sépharade, mais aussi parmi les communautés ashkénazes. De nos jours même, sa réputation est des plus respectées parmi les Juifs de toutes provenances.

Les responsa du Rabbin de Medina traitent de toutes les phases de la loi juive. Il prit d'importantes décisions en regard de l'organisation communautaire. Il crut, par exemple, que le grand rabbin des communautés avait toujours le droit de défendre son honneur ou de renforcer ses décisions en faisant excommunier son adversaire.

Certaines communautés avaient tenté d'ôter ce pouvoir historique à leurs rabbins, et le rabbin de Medina fut ferme en maintenant le pouvoir rabbinique. Toutefois, il craint que ce pouvoir se devrait d'être appliqué avec retenue. Parmi ces convictions, il y avait celle du rabbin qui ne consacrait pas assez de temps à l'enseignement de la Torah auprès de sa communauté ne remplissant pas sa tâche proprement et n'assumant pas ainsi sa responsabilité à titre de rabbin.

Un autre personnage important de Salonique fut le rabbin Mosheh Almosnino (1515-1580). Ce fut un orateur né et un grand nombre de ses sermons furent publiés. Il fut également très respecté en tant que commentateur de la Halakha et de la Bible.

L'une de ses oeuvres importantes fut écrite en espagnol et s'intitule: *Regimiento de La Vida*, publiée pour

la première fois à Salonique en 1564 et réimprimée plus tard à Amsterdam. Ce volume est intéressant car il reflète un autre aspect de l'esprit de la vie sépharade. M. Almosnino traite du problème philosophique du démon. La question est la suivante: Pourquoi le juste souffre et le méchant prospère. Dans son argumentation, il soutient que les véritables biens sont toujours rattachés à la vertu. Les changements de fortune ne peuvent nullement affecter ce genre de biens de quelque façon que ce soit. La privation de biens extrinsèques ne diminue en rien la gloire de la vertu. Les choses dites perverses sont peut-être au bénéfice du Sage. Les pervers prospèrent grâce à la miséricorde de D. mais au bout du compte leur perversité est châtiée. L'auteur pense qu'une personne devrait être préparée à la sagesse et au bonheur dès son jeune âge de façon à ce qu'il puisse être à même de comprendre la nature du Bien. Nous devons agir de façon à ce que la vertu fasse partie intégrante de notre propre nature.

Le Rabbin Mosheh Almosnino tenta de donner des lois sur chacun des sujets suivants: le manger, le boire, le dormir, le comportement vis-à-vis des parents, des professeurs et des aînés, ainsi que la façon de savoir s'exprimer proprement envers les aînés et les amis.

Le Rabbin M. Almosnino soutient dans son livre des propos sur les vertus d'affabilité de vérité, de générosité, de justice, d'amour, etc. . . Il montre brièvement ce que sont les bonnes manières classiques des sépharades dont l'intérêt est orienté vers la Torah et le "*derek erets*". Le Juste est celui qui observe les commandements de D. tels qu'ils lui sont révélés dans la Torah et il s'y plie de bonne grâce et dans le respect des livres saints.

L'oeuvre de ces deux hommes ainsi que celles de bien d'autres au XVI^e siècle à Salonique, ont contribué à ébaucher et identifier l'esprit juif. On peut fort bien de nos jours comprendre pourquoi Salonique a été connue d'Israël comme "*la Perle d'Orient*".

SOUS LE SIGNE DES TRAVAILLEURS-IMMIGRANTS

Après avoir été introduit par le présentateur de l'association des travailleurs Grecs, le Ministre de l'Immigration du Québec, M. Jacques Couture, a signalé d'entrée de jeu à un auditoire à la fois attentif et hétérogène la "volonté politique de faire un certain nombre d'efforts auprès des travailleurs pour les travailleurs-immigrants". M. Couture a précisé que son intention n'était pas de se substituer aux groupes "qui font un travail remarquable auprès des travailleurs", mais à viser l'objectif premier qui sera "d'aider et de collaborer avec des groupes de la base."

Loin de vouloir s'ingérer dans les affaires des groupes organisés, M. Couture a la ferme conviction que ni l'Etat, ni le Gouvernement, ni même son propre ministère n'ont à se substituer aux groupes de travailleurs-immigrants déjà organisés. Le rôle de M. Couture en est un "d'intermédiaire direct". De quelles façons? d'après M. Couture plusieurs mesures peuvent être prises. Ainsi:

- rester en contact étroit avec ces groupes;
- les aider à vivre et à s'organiser;
- les aider à travailler pour leurs membres et
- recevoir leurs recommandations ou griefs afin d'y donner suite selon le cas et y apporter les corrections nécessaires par le biais du ministère de l'immigration du Québec.

Le Ministre a souligné avec insistance "la tendance à ignorer voire même oublier la présence importante des travailleurs immigrants parmi nous."

Selon M. Couture, la "clé du problème", "la clé de la solution", devait-il s'empresse de rajouter, réside dans "la syndicalisation des travailleurs immigrants" car elle constitue selon lui "le recours le plus naturel" de ces travailleurs. Ainsi M. le Ministre manifeste envers ce recours "un appui inconditionnel" le qualifiant "d'instrument irremplaçable."

"Seuls les travailleurs organisés peuvent le plus facilement faire valoir leurs droits". M. Couture a donc insisté longuement sur le syndicalisme car il permet "la défense des droits des travailleurs". En un temps où les syndicats sont si "puissants" d'ajouter M. le Ministre, "il est scandaleux d'accepter que dans notre société québécoise il y ait différentes classes de travailleurs." M. Couture se refuse égale-



De gauche à droite: R. Legendre, secrétaire-délégué aux travailleurs immigrants, l'Hon. Jacques Couture, Ministre de l'Immigration, R. Mounier et l'hôte du local des travailleurs Grecs.

(Photo M.I.Q.)

ment d'admettre qu'il y ait de nombreux "marginaux" qui soient "la proie d'exploitation éhontées", pour reprendre ses propres termes.

Le ministre de l'immigration n'a pas omis de mentionner un nouveau programme en cours cette année: il s'agit des "subventions accordées à des groupes de québécois et d'immigrants ou de milieux ethniques qui se réunissent, se regroupent pour un certain nombre d'activités dans leurs milieux de vie." Ce programme s'appelle *programme pour la formation de comités québécois de nouvelle souche et de vieille souche*. Le ministre n'a pas hésité à mentionner que, ayant été peu utilisé, ce programme compte au niveau des subventions un budget largement prévisible et les fonds pour l'organisation de tels comités sont donc "disponibles".

Le ministre a cité en exemple les travailleurs du vêtement désireux de se rapprocher des "anciens" qui vivent de leur côté. Il a souligné que "la solidarité et les liens créent l'entente et sont indispensables à la bonne marche de l'entreprise." Le ministère de l'Immigration du Québec se fera un plaisir de renseigner toutes les personnes désireuses de créer un comité de travailleurs-immigrants — travailleurs-québécois.

M. Couture et son ministère se proposent de préparer dans les prochaines semaines le "guide du travailleur im-

migrant" visant ainsi à publier un document concret d'informations pour aider le travailleur immigrant à se "situer dans notre société". M. Couture a également mentionné la décision suivante:

"J'ai créé un poste de secrétaire-délégué aux travailleurs immigrants. Un concours a été ouvert et d'ici quelques mois le candidat choisi sera connu.

Il était important que ce programme d'aide démarre rapidement. C'est pourquoi j'ai retenu les services d'une personne en attendant que ce poste soit comblé: il s'agit de M. Raymond Legendre, qui devient ainsi mandataire du Ministre auprès des travailleurs immigrants.

Très actif depuis plus de 20 ans comme conseiller syndical notamment dans les milieux hospitaliers et scolaires ainsi que dans le secteur de la construction, M. Legendre possède une excellente connaissance du syndicalisme québécois. En 1977, il est délégué comme expert en éducation ouvrière en Côte d'Ivoire et Haute Volta par la Confédération Internationale des syndicats libres dans le but d'exécuter un programme de formation à l'intention des cadres syndicaux.

En 1978, M. Legendre est engagé par le Bureau International du Travail à titre de Conseiller Régional en Education Ouvrière auprès des pays francophones d'Afrique.

(Suite p. 8)

EN GUISE DE RÉPONSE

A la suite de la participation du Premier Ministre, l'Hon. René Lévesque, au cycle de conférences d'information, parrainé par le Congrès Juif Canadien, Région du Québec, le 29 janvier, M. Guy Cornier de La Presse, dans un éditorial du 30 janvier, mentionnait les pancartes qui furent brandies en face de la synagogue Chevra Kadisha B'nai Jacob.

Le Président de la Région du Québec du CJC, M. Edward B. Wolkove, C.A., a adressé une lettre au journal La Presse stipulant que les personnes responsables de la manifestation étaient des membres du groupe "Freedom of Choice" (liberté de choix) et n'étaient en aucune manière reliés au Congrès Juif Canadien. La lettre fut insérée dans l'édition de La Presse du 27 février 1979.

Un télégramme adressé au Premier Ministre du Québec et signé par Aba Beer, Président de l'Association des Survivants de l'Oppression Nazie, sti-

pule ce qui suit :

"Nous, les survivants de l'Oppression Nazie, anciens camarades de camp de concentration, fûmes des plus consternés de constater que certaines personnes brandissant des pancartes, mettaient en équation nazisme et parti québécois. Ceci n'est rien d'autre qu'une falsification non équitable et vicieuse de l'histoire. Nous, les survivants de l'Holocauste, nous joignons à vous, M. le Premier Ministre, qui fûtes l'un des premiers témoins au moment de la libération de la barbarie nazie, dans une expression mutuelle de mépris pour pareille ignorance."

La réponse du Premier Ministre, adressée au Président de l'Association des Survivants de l'Oppression Nazie, en fut une par laquelle il signifiait l'accusé de réception du télégramme, le remerciait et où il était fait état du fait que le Premier Ministre appréciait et partageait profondément les sentiments des membres de l'Association.

ANALPHABÉTISME ET ALPHABÉTISATION

Le livre intitulé "Analphabétisme et alphabétisation au Québec", disponible au Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Direction générale de l'éducation des adultes, est un instrument de recherches et de travail. Il vise à améliorer la connaissance de l'analphabétisme, d'une part, et d'autre part, à perfectionner les activités d'alphabétisation ainsi qu'à susciter d'autres recherches et approfondissement de ce domaine.

Ce volume trace les grandes lignes du projet, donne une évaluation de l'expérience ainsi que quelques conclusions sur les expériences d'alphabétisation au Québec, tel qu'à Pointe-St-Charles, à Beauharnois et à Notre-Dame-des-Laurentides.

Dans une première partie, il définit l'alphabétisme, il donne le profil de la sociologie de l'analphabétisme et l'état de la recherche empirique.

La prise de conscience de ce phénomène devient de plus en plus aigüe au point qu'il en est ressorti des conclusions pratiques à partir d'un modèle pris dans le Comité du peuple à Longueuil.

Les annexes renferment :

1) des tableaux de scolarité de la population adulte du Québec en 1961

et en 1971, c'est-à-dire 10 ans plus tard ;

2) l'essai d'un portrait dynamique de l'adulte analphabète, et

3) quelques caractéristiques globales de la clientèle du Service d'éducation de base aux adultes de Montréal (SEBAM) en 1976 en se basant sur l'état civil, le sexe, l'âge, l'occupation, la scolarité déclarée, le lieu de naissance et la nationalité.

En outre, certains documents sont propres aux étrangers dont les chiffres figurent en valeur absolue.

Il en est ainsi pour l'Europe, l'Amérique du Sud, l'Afrique du Nord, Haiti, l'Orient et les États-Unis.

La pédagogie et les méthodes utilisées varient selon les aspirations individuelles. C'est ainsi qu'on cherche à pratiquer de plus en plus une méthode dite "globale" plutôt qu'analytique ou phonétique.

Ce document est un traité des plus intéressants pour ceux que la question intéresse et nous espérons que d'autres dans la même veine suivront de façon beaucoup plus approfondie. La tâche en incombe au Service de centralisation de la direction générale de l'édu-

Travailleurs-Immigrants . . . (Suite)

"Ce qui est important de savoir est que M. Legendre a connu tous les rouages du mécanisme de la syndicalisation, et nous est une personne ressource extrêmement importante."

C'est en ces termes pour le moins élogieux que M. J. Couture s'est exprimé à propos de celui qui remplira des fonctions rejoignant celles du secrétaire délégué aux travailleurs immigrants. M. Legendre aura un rôle apparenté à celui du "Protecteur des travailleurs immigrants auprès du Ministre de l'Immigration." Cette personne nommée devra éventuellement préparer des recommandations au Ministre de l'Immigration pour le tenir informé. Enchaînant sur la situation antérieure et actuelle des immigrants, M. Couture a dit que :

"Auparavant, on avait tendance à dire que les immigrants s'organisent d'eux-mêmes et que les communautés ethniques les défendent. Là, je veux manifester la volonté politique du Gouvernement de s'attaquer à ce secteur là et y apporter un certain nombre de corrections. Il y a des secteurs du Gouvernement qui ont à répondre collectivement face à ces problèmes mais cependant il importe qu'on puisse faire quelque chose là où le besoin s'en fait ressentir, sans prétendre répondre aux problèmes de tout le monde."

C'est sur cette note que prenait fin la conférence de presse de M. J. Couture, ministre de l'immigration, dans une ambiance aimable et agréable. Certains des membres de son ministère y furent présents et de nombreux représentants des communautés ethniques y ont afflué.

La direction générale de l'éducation des adultes du Ministère de l'Éducation.

Pour obtenir ce document, veuillez écrire au Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Direction générale de l'éducation des adultes, 1035 de Lachevrotière, 23e étage, Québec, à l'attention de M. Louis Pelletier.

ALLOCUTION DU MINISTRE VAUGEOIS

Le Ministre des Affaires Culturelles du Québec, l'Hon. Denis Vaugois, a récemment adressé la parole à la communauté juive de la ville de Québec dans le cadre d'une première de séries d'événements culturels et sociaux de l'année 1979 dans la synagogue Beth Israel Ohev Shalom.

M. Vaugois, historien éminent et sommité bien connue sur la question suivante: "*Les Juifs de la Nouvelle-France*", titre de son livre, a précisé son intérêt envers les Juifs du Québec remontant à la famille Hart de Trois-Rivières. Le Ministre a exprimé l'espoir de voir le peuple juif de Québec se pencher avec un intérêt beaucoup plus manifeste sur ses racines, son histoire et les nombreuses exécutions dans cette Province, les faisant connaître afin de chasser les mythes qui les entourent.

M. Vaugois en a appelé aux Juifs afin de prendre part au façonnement du nouveau Québec. Le Ministre a stipulé de façon non équivoque qu'il ne

voyait aucune menace jaillir envers les minorités ou envers les droits de la personne au Québec, et que d'autre part si jamais le jour viendrait où les Juifs ou toute autre minorité seraient menacés, il se dissocierait du Gouvernement et se déclarerait Juif.

Parmi les personnes présentes, il y eut le Très Rév. Mgr. Ernest Lemieux de l'Archidiocèse de Québec; l'archiviste du Congrès Juif Canadien, M. David Rome, et 40 jeunes personnes de la synagogue Beth Tikvah de Dollard des Ormeaux qui avaient été les invités de la communauté lors de cette fin de semaine.

M. Jules Stern, co-président de la synagogue, a présenté le Ministre qui fut remercié par Ena Robinson, présidente des comités respectifs d'adhésion et de programmes. Mme Bernard Gillman, représentante des Services féminins juifs, a informé le Ministre que son nom serait inscrit dans le Livre d'Or de la synagogue en hommage à sa visite.

Secrétariat d'Etat aux Affaires Extérieures

Une lettre adressée au Congrès Juif Canadien, à propos du peuple Falasha (Juifs d'Ethiopie) et signée par R. W. McLaren, Directeur de la Section Anglaise des Affaires Africaines, stipule: "... Le personnel de l'Ambassade du Canada à Addis Abeba, surveillera le problème du peuple Falasha de près. En ce moment, l'Ambassade et son personnel ne sont toutefois pas conscients de toute sorte de campagne de persécution religieuse ou politique menée par le gouvernement contre ce groupe, bien qu'évidemment, les politiques de ce gouvernement face à l'opposition de quelque type que ce soit, ont mené par le passé à de sérieuses violations des droits de la personne."

ASSOCIATION DES UNIVERSITAIRES ET CHERCHEURS POUR LA PAIX AU PROCHE ORIENT (A.U.C.P.P.O.)

En octobre 1976, le Comité Intellectuels-Unesco-1976 et l'A.U.C.P.P.O. mettaient solennellement en garde l'UNESCO avant l'Assemblée Générale de Nairobi contre les condamnations et les tentatives de nuire à l'Etat d'Israël au sein de cet organisme international à vocation culturelle universelle. Les signataires déclaraient notamment:

C'est donc, à priori, sans aucune prise en compte de la réalité effective — qu'elle soit politique, sociale, économique, culturelle — que se répètent inlassablement ces débats obsessionnels et abstraits qui bloquent le fonctionnement des institutions et détournent l'attention des vrais problèmes de l'humanité. On ne s'en prend pas à la politique d'un gouvernement par de telles pratiques, on machine la mise à l'écart d'un Etat dont le droit à l'existence est remis en cause. Et la vérité politique de cet unique vote à tous propos répété, c'est bien la volonté délibérée de bloquer la voie de la négociation, c'est-à-dire d'empêcher toute solution réaliste et pacifique d'intervenir sur le terrain, ce qui revient

à nier magiquement que les accords intérimaires israélo-égyptiens ont déjà engagé une dynamique de paix."

Aujourd'hui, quand après la visite du Président Sadate à Jérusalem et grâce aux efforts des deux camps la paix semble si proche, c'est avec une profonde déception et une grande tris-

tresse que nous constatons une fois de plus la répétition mécanique de condamnations infondées et captieuses d'Israël par l'Assemblée Générale de l'UNESCO qui se tient à Paris. Existe-t-il encore un espoir de voir l'UNESCO retrouver le sens de sa mission et cesser de semer la haine et d'oeuvrer contre la paix?

Les Ecoles Talmud Torahs Unis de Montréal ont le plaisir de signaler qu'il existe à l'heure actuelle des postes d'instituteurs en anglais, français et hébreu, aux niveaux primaire et secondaire.

Nous en donnons le détail ci-après:

TALMUD TORAHS UNIS DE MONTREAL
ENSEIGNANTS DEMANDES POUR
FAIRE DE LA SUPPLEANCE EN
ANGLAIS — FRANÇAIS — HEBREU
NIVEAUX PRIMAIRE ET SECONDAIRE
COTE ST. LUC — SNOWDON — ST. LAURENT — CHOMEDEY

Veuillez répondre par écrit dans votre langue d'enseignement à la Coordonnatrice, 4894 St. Kevin, Montréal, Québec, H3W 1P2. Les candidats intéressés par un poste pour l'année scolaire 1978/79 sont invités à envoyer leur Curriculum Vitae par la poste. Voir renseignements ci-dessus.

ALLOCUTION DU PREMIER



L'hon. René Lévesque prononçant son allocution.

C'est devant un auditoire remplissant la salle de la synagogue Chevra Kadisha B'nai Jacob, à pleine capacité que l'Hon. René Lévesque a donné sa conférence.

La presse venue des différents coins a couvert l'événement et Radio-Canada pour sa part, fut présent sur les lieux de façon à donner l'ampleur caractéristique à la nature d'une telle soirée.

En effet, on peut considérer que la rencontre de M. Lévesque, Premier Ministre du Québec, avec la communauté juive du Québec, constitue un événement sans précédent.

La plupart des dirigeants de la communauté avaient tenu à être présents à cette réunion.

Après un discours d'inauguration, M. Édward B. Wolkove, Président de la région du Québec du CJC, a éloquentement remercié l'Hon. René Lévesque pour avoir accepté cette invitation. Cédant la parole à Frank Schlesinger, chargé d'introduire le Premier Ministre du Québec, Me Schlesinger eut ce trait d'esprit qui fut goûté de toute la salle:

"On m'a demandé d'introduire l'Hon. René Lévesque. Vu que cet homme est probablement le Québécois le plus

connu de tous les Québécois, y compris de notre communauté, il serait présomptueux d'essayer de l'introduire."

Après le bref discours de Me Schlesinger, M. Lévesque s'est en un premier temps adressé à l'auditoire prenant la parole en anglais puis par la suite il fit les déclarations qui suivent en français et dont nous donnons ci-après compte-rendu:

"Parmi les engagements que nous avons pris au moment de la campagne électorale de 1976, il y en avait de très précis, de très concrets, qui concernaient les personnes âgées, et je sais que dans la tradition juive, il y a un respect intense qui vient de la culture et de l'histoire, envers les personnes âgées de la communauté juive.

Au nombre des choses à propos desquelles nous nous étions engagés et qui ont été réalisées pour les personnes âgées, il y avait d'abord la fourniture gratuite des médicaments, un des facteurs très importants, car il arrive souvent que ces personnes qui ne sont pas riches, voient leur revenu diminuer quand ils vieillissent et du même coup leur santé baisse.

J'ai vu des cas pendant des années de gens pauvres et vieux qui furent quasiment obligés de faire un choix à la fin du mois, à savoir opter entre l'achat de nourriture nécessaire ou acheter les médicaments car il existe

des maladies qui sont malheureusement chroniques.

Ceci représente un premier engagement envers les personnes âgées mais puisque vous suivez mieux que beaucoup d'autres le sort de vos vieux, vous savez sûrement que cet engagement là a été réalisé. Par ailleurs, on a découvert qu'il y avait quelque chose d'important dans le régime de retraite du Québec.

En effet, au Québec, si quelqu'un âgé de 65 ans avait continué à travailler, on lui aurait retranché une partie de sa pension; nous en avons conclu que ce n'était pas équitable parce que la pension à 65 ans est bien méritée et il n'y a pas de raison de la diminuer. Nous avons donc corrigé cette partie là de la loi. Et désormais, les gens qui, après 65 ans, désirent continuer à travailler parce qu'ils ont la santé pour le faire, ont droit au bénéfice complet du régime des rentes.

Du côté de l'impôt sur le revenu, depuis le 1er janvier, pour les personnes de 65 ans et plus, un crédit nouveau qui s'appelle le crédit d'impôt additionnel est entré en vigueur de façon à permettre d'aider ces personnes à payer leur maison. Du côté des foyers, pour les personnes âgées un programme a été mis en marche. Il y avait des années de retard à cet égard, mais on



Inauguration de la soirée par E. B. Wolkove, Président de la Région du Québec du CJC.

RENÉ LÉVESQUE

ne peut guère tout faire en un laps de temps aussi bref!

Des négociations sont actuellement en cours nous promettant qu'aux environs de l'Hôpital Général Juif il y aura très bientôt un projet de foyers qui sera réalisé. D'autre part, l'agrandissement sur deux étages de l'Hôpital Maimonide en ce qui le concerne, est approuvé et va se réaliser au plus tôt.

Il y a une chose que je crois être importante et que je voudrais souligner pour corriger certains préjugés. Des préjugés que d'autres peuvent avoir envers la communauté juive: il y a des gens qui s'imaginent que tous les Juifs sont riches. Il est peut être bon ici de mentionner que je ne pense pas qu'il y ait une seule autre communauté au monde qui attache autant d'importance à l'éducation et à l'effort personnel que la communauté juive. Cet exemple devrait nous profiter à tous.

Ainsi, s'il est vrai qu'une bonne partie de votre communauté est prospère, il n'en est pas moins vrai qu'une bonne partie des gens ont mieux réussi que d'autres.

Cependant, ce qu'il faut savoir aussi, c'est que, comme il y a beaucoup de personnes âgées des premières générations, 20% de la population juive de Montréal est en-dessous du seuil de la pauvreté et il y a bien des besoins communautaires auxquels les Juifs ne peuvent répondre.

Actuellement, la moyenne des personnes de 60 ans et plus au Québec est de 12% dans la population, mais dans la communauté juive elle est de 20% et comme beaucoup d'entre eux ne sont pas riches, il y a énormément de besoins sociaux auxquels il faut évidemment que tout le monde participe pour y répondre convenablement."

* * *

Lors de la clôture de la réunion qui s'avéra des plus édifiantes pour certains des membres de la communauté, M. Alan Rose, Vice-Président National du Congrès Juif Canadien, prit la parole en ces termes pour remercier le Premier Ministre du Québec, l'Hon. René Lévesque:

"Nous accueillons favorablement cette initiative de votre part, à titre de Premier Ministre de la Province de Québec, tout comme nous avons accueilli vos distingués prédécesseurs qui se sont adressés à la communauté juive sur des questions nous concernant.

Puis-je réitérer le fait que la communauté juive appuie entièrement l'épanouissement de nos concitoyens de langue française. La position de la communauté juive quant à l'emploi du français dans notre Province a déjà été affirmée à savoir: le fait que nous

encourageons à son maximum la primauté de la langue française. Nous sommes fiers de compter dans notre communauté de nombreuses personnes de culture française et un pourcentage élevé de personnes qui parlent et travaillent dans cette langue."



Vue d'ensemble des dirigeants de la communauté juive entourant l'Hon. René Lévesque.



De gauche à droite: Frank Schlesinger, Alan Rose, l'Hon. René Lévesque, Premier Ministre du Québec, et Edward B. Wolkove.

YZKOR POUR SALONIQUE

par Enrique Csaporta

Grâce à leur multiplication, les séfardis de Salonique atteignirent, à l'aube du XXe siècle, le nombre de 80.000 âmes sur une population totale de 120.000 habitants. Mais en fait, sous le régime turc ils ne s'assimilèrent ni ne se nationalisèrent, et cela pendant près de quatre siècles, depuis leur arrivée dans la ville jusqu'à son occupation par les Grecs en 1912, à l'issue de la guerre des Balkans.

Ils ne s'assimilèrent pas, car arrivés d'Espagne avec une culture, des moeurs et un état social supérieur à celui des habitants de la ville, ils vécurent isolés mais en groupe, dans un milieu très différent du leur. Ils gardèrent leurs us et coutumes importés de la péninsule ibérique. Ils gardèrent également, leurs traditions religieuses qui différaient légèrement de celles de leurs frères de rite polonais. Ainsi quoique vivant dans un pays turc, parmi les musulmans et les orthodoxes, ils continuèrent à observer leur fête hebdomadaire du samedi, jusqu'à l'imposer, presque, à une partie de leurs concitoyens non juifs.

Ils ne se nationalisèrent pas non plus. La majorité des habitants de Salonique était de nationalité turque. Une majorité de Juifs l'était également. Une minorité d'entre eux, mais les plus représentatifs, était de nationalité des pays occidentaux : Espagnols, Portugais, Italiens, Autrichiens, Français, etc. . . Grâce aux décrets sur les "capitulations", les Israélites de Salonique n'avaient pratiquement pas de relations directes avec les autorités turques. Ils vivaient dans leurs quartiers autour de leurs synagogues et dépendaient de la communauté juive pour tous les actes d'état civil. Les naissances, mariages, décès, divorces, étaient inscrits dans les registres de la communauté. En outre, les Juifs non turcs les enregistraient dans les consulats de leur pays de nationalité. Ils avaient leurs tribunaux religieux et n'étaient pas astreints au service militaire. Contrairement à ce qui s'était passé en Espagne (la musulmane aussi bien que la chrétienne) où les Juifs assumaient des charges telles que : charges d'Etat, commissaires de police, conseillers du roi et du gouvernement, trésoriers de l'Etat, baillis des villes, envoyés diplomatiques, etc., très peu de Juifs saloniens furent fonctionnaires de l'Empire ottoman. D'ail-

leurs une infime partie d'eux parlait le turc (pourtant la langue du pays) et encore moins savaient l'écrire.

Au début, ils parlaient la langue qu'ils avaient importée. Puis elle devint la langue de leurs descendants. La langue que leurs ancêtres usaient du temps de leur grandeur en Espagne était celle que les enfants entendaient chez eux et dans la ville. C'est dans cette langue qu'ils étaient bercés et élevés et jamais ils ne s'étonnaient de

il parle de la ville dans ses livres l'appelle "la république de Salonique".

Une ère de paix de plus de quatre siècles aida au développement de la ville qui alla toujours en s'agrandissant et s'embellissant. Elle s'épanouit et devint une grande cité blanche mollement étendue au bord d'un golfe. Elle méritait le surnom de "la perle d'Orient" qu'on lui avait donné. Elle se renouvela plusieurs fois à la suite de nombreux incendies nés dans les



Monument aux Juifs déportés de Salonique.

la parler, la considérant comme la langue des Israélites. Avant l'expulsion de 1492, les Juifs espagnols dans la péninsule ibérique l'écrivaient indifféremment en caractères latins ou en caractères hébraïques. Venus en Turquie, ils continuèrent à le faire, sans jamais adopter les caractères du pays. L'immense majorité ignorait l'alphabet turc!

La longue cohabitation et "convivance" avec leurs concitoyens ne les "turquisa" pas. Au contraire, plusieurs de ceux-ci se "séfardisèrent". Beaucoup de Turcs et de Grecs parlaient l'espagnol de Salonique et tâchaient de se plier au mode de vie et aux fêtes juives. Les Israélites de Salonique étaient un état dans l'Etat, et c'est la raison pour laquelle le grand écrivain du XVIe siècle, M. Almosnino, quand

venelles des vieux quartiers aux habitations en bois et en torchis. Ces maisons furent, souvent, la proie des flammes qu'on éteignait difficilement à cause du manque d'eau. Attisées par le vent soufflant de la montagne vers la mer, elles allaient porter leurs ravages dans les beaux quartiers. De 1492 à 1900, il n'y eut pas moins de quinze grands incendies qui détruisirent toutes les fois, une grande partie de la vieille ville. Ainsi, à toutes les générations on parlait du "fuego grande", du grand incendie.

Le voyageur arrivant à Salonique par la mer découvrait sur un fond d'azur la vieille ville étagée et en amphithéâtre, ceinturée de murailles crénelées toutes blanches. Elles descen-

(Suite p. 13)

daient de la montagne jusqu'au bord de la mer où elles se terminaient par la masse imposante de la Tour Blanche. Celle-ci s'appelait Beyas Koulé en turc, puis lors de l'occupation grecque devint Levkos Pyrgos. Mais pour les Juifs saloniens qui n'adoptèrent jamais un de ces deux noms, elle était la *Torre Blanca*. A gauche de celle-ci, après les belles constructions bien proportionnées sises sur le quai (primer molo) s'élevait la masse sombre du "comertcho" (la douane) et le port. Au-dessus de ces bâtiments, les mâts des bateaux dépassaient, tout agrémentés des pavillons de presque tous les pays maritimes. A droite de la Tour s'étendait le nouveau quartier résidentiel avec, au bord de la mer, ses belles villas enfouies dans les arbres, aux jardins verts parsemés de fleurs multicolores, et leurs petits kiosques de bain trempant leurs pilotis dans l'eau.

Le golde, d'un bleu indigo moucheté par la mousse blanche des vaguelettes, était animé par les taches claires des voiliers et par le sillage argenté que découpaient dans l'eau les rames des longues barques à la tente de toile protégeant les occupants des morsures du soleil. De temps en temps un poisson argenté sautait hors de l'eau pulvérisant une gerbe de gouttelettes irisées. Les mouettes rayaient de leur vol la surface de la mer en poussant leurs tristes cris. Elles s'y laissaient tomber pour attraper de leur bec un petit poisson tout frétilant.

Au-dessus de tout cela s'étendait le beau ciel du même bleu que la mer, de manière qu'on ne distinguait pas la ligne d'horizon. Le "*Mortiatsh*" s'y découpait, vert l'été, blanc l'hiver, ombré parfois par quelques nuages blancs et cotonneux dérivant et qui s'effilo-chaient à son contact. Le ciel bleu donnait aux blanches maisons et aux longs minarets dressés pour la prière un reflet glauque d'eau marine.

Le soleil illuminait tout le paysage, mettant, çà et là, des taches dorées dans les édifices et sur les arbres. A son coucher, le soir, il allumait des mille feux d'un grand éclatement d'artifice les vitres des maisons étagées.

Tels étaient le décor et les personnages. Au début du XXe siècle ceux-ci atteignaient quatre-vingt mille habitants. Mais, depuis lors, il se passa pas mal d'événements qui firent émigrer une partie d'eux: des actes de terrorisme, des enlèvements de civils et de militaires par (a) les "*comitagis*" ou (b) les "*andartes*", une révolution en

deux épisodes, trois guerres (les deux premières changèrent le maître du pays, la troisième vit l'occupation de l'armée d'Orient), un grand incendie qui détruisit une grande partie de la ville avant la grande guerre mondiale assortie d'une déportation en masse des Juifs. Dans ce dernier cas les Saloniciens endurent beaucoup de souffrances. Leur calvaire fut très grand et se termina par leur extermination presque totale dans les crématoires nazis. La brillante communauté séfardite salonicienne disparut dans la tourmente de sang et de feu!

La ville reconstruite après l'incendie de 1917 changea d'aspect et de climat social. En peu de temps ce qu'elle fut et ce que les Juifs saloniens furent n'appartiendra plus désormais qu'au passé. La nouvelle ville a effacé toute trace de l'ancienne, ses nouveaux habitants n'ont presque plus de liens avec les anciens, disparus hélas! Car la communauté juive, qui était autrefois la plus grande communauté religieuse des séfardites de langue espagnole, est réduite actuellement à ne compter que moins d'un millier d'âmes échappées à l'holocauste nazi. Elle est devenue une petite minorité dont les jeunes ne parlent plus la langue de leurs ancêtres: le *giudezmo*, dans cette ville que les émigrés d'Espagne trouvèrent exsangue et détruite, qu'ils bâtirent et que par leur travail ils haussèrent au rang d'une grande ville et d'un grand port commercial.

IN MEMORIAM!

Avant que le noir oubli s'emparât de la mémoire des 54.000 Juifs espagnols de Salonique déportés par les nazis, un conseiller municipal, M. Afentoulis Kantartzis, non juif, après avoir évoqué à la tribune du conseil municipal de Thessaloniki le rôle éminent tenu par les citoyens juifs depuis leur arrivée dans la ville au XVe siècle, ajouta: "Vers 1820 sur les 80.000 citoyens de Salonique 50.000 étaient juifs. Industriels et actifs, ils constituaient une société prospère. Ils bâtirent trente synagogues. A la veille de la dernière guerre (1939-1944) ils publiaient cinq quotidiens, deux en espagnol et trois en français, ainsi que cinq hebdomadaires et revues. Aujourd'hui, plus rien n'existe. On peut trouver à peine 1.500 Juifs dans notre ville. Parce que la communauté juive de Salonique, vivant et travaillant avec les Grecs pendant de longues années, a contribué au développement de la ville, parce que de nombreux citoyens

juifs sont tombés sur le champ de bataille, combattant pour la Grèce pendant la dernière guerre, j'estime que la ville de Thessaloniki a le devoir d'honorer ses concitoyens assassinés pendant l'occupation. Nous ne devons pas oublier, Messieurs les conseillers, que le conseil de la ville de Thessaloniki a toujours compté cinq ou six conseillers juifs, travaillant avec leurs confrères pour le bien de la ville. Aujourd'hui il n'y a aucun conseiller juif dans cette salle avec nous. Qu'il y ait, au moins, un monument pour honorer le souvenir de nos concitoyens disparus."

* * *

Le 6 mai 1962 une pieuse cérémonie eut lieu au cimetière de Salonique et un monument fut dévoilé en souvenir des morts de la communauté juive tragiquement et presque complètement anéantie par la haine raciste. Toutes les autorités ainsi que l'ambassade d'Espagne étaient présentes. Entre autres couronnes il faut noter celle aux couleurs espagnoles envoyée par le *Consejo de Investigaciones Cientificas de Madrid*, et l'*Instituto de Estudios Sefardies* dont l'activité est de "recueillir et inventorier tout ce qui a trait à la culture hébraïco-espagnole, noter les relations qui l'unissent aux autres civilisations, et mettre en relief les traits espagnols que les séfardis gardent encore".

a) *Comitagis: terroristes et anarchistes bulgares.*

b) *Andartes: résistants grecs.*

Don des Editeurs du Québec à Israël

A l'occasion d'une tournée de conférences du professeur Réginald Hamel, sous les auspices de Canada-Israel Foundation for Academic Exchanges, dans les Universités de Tel Aviv, Beer-Sheva, Jérusalem et Haïfa, les éditeurs suivants: L'Aurore, L'Étincelle, L'Éditeur officiel du Québec, Fides, L'Hexagone, L'Homme, Le Jour, Leméac, Parti-pris, Les Presses de l'Université de Montréal, Quinze et Réédition Québec, se sont entendus pour donner à la bibliothèque de l'Université de Tel Aviv, plus de 500 ouvrages qui permettront aux étudiants israéliens d'avoir une meilleure connaissance de l'histoire et de la culture du Québec.

D'OU VIENDRA LE SALUT?

par André Chouraqui
(2ème partie)
— Extrait de SIDIC —

Il appartenait au R.P. Englebert Mveng de souligner la place importante qu'occupe l'Afrique noire dans la Bible. Il le fit en analysant les textes où il est question de Kush et des Kushim, ces "inventeurs de la civilisation". Il évoqua quelques grandes figures des noirs de la Bible: Nemrod, fils de Kush, roi de Babel, bâtisseur de Ninive, héros de chasse; la femme noire de Moïse; Ebed Melek, le serviteur noir du roi Sédécias qui sauva le prophète Jérémie; la Sulamite du Cantique des Cantiques qui s'écrie: "Je suis noire mais je suis belle, filles de Jérusalem!"; la reine de Saba venant rendre visite au roi Salomon.

L'établissement des comptoirs phéniciens en Afrique du Nord à partir du IXe siècle avant l'ère chrétienne constitue sans aucun doute une date importante dans l'histoire de la civilisation africaine.

De 813, date de la fondation de Carthage, à l'an 143 avant l'ère chrétienne, pendant 7 siècles, l'Afrique du Nord, et nous le verrons, par son canal, de nombreuses régions d'Afrique noire, furent en contact direct avec le monde sémitique. Ces influences s'exercent grâce à la langue, le punique, dont on connaît les profondes similitudes avec l'hébreu, par la religion, la culture, les techniques aussi. La sémitisation d'une notable partie de l'Afrique ancienne a été profonde et durable. Pendant les 7 siècles de la domination de Carthage la langue punique s'est diffusée en Afrique du Nord à un tel point qu'au IVe siècle, six siècles après la chute de Carthage, saint Augustin, quand il allait évangéliser les Berbères, devait se faire accompagner d'un interprète parlant le punique pour se faire comprendre de son auditoire.

Il est certain que les Phéniciens ont entraîné les Hébreux, leurs cousins, dans leurs entreprises colonisatrices, et qu'ensemble ils ont contribué à diffuser l'emploi du fer et l'utilisation du chameau comme moyen de transport. Ces deux révolutions techniques ont renoué les structures de la civilisation africaine et l'ont ouverte aux grands courants de pensée du monde méditerranéen.

Il est remarquable que les établissements juifs se situent presque tous,

en Afrique, sur les grandes voies caravanières qui sillonnent le continent de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud. Les communautés juives ont trouvé en Afrique un refuge sûr contre les persécutions de l'Empire romain qui, après avoir détruit jusqu'en ses fondements le royaume de Judée, croyait avoir effacé de la carte Israël, Jérusalem, le peuple juif et avec eux toute trace de culture hébraïque, y compris la Bible.

Des cités comme Carthage, Kairouan, Paert, Tlemcen, Fez, Sigilmassa, Tombouctou furent des creusets où prirent racine et s'épanouirent les religions et les courants d'idées inspirés par la Bible.

L'Afrique du Nord fut très largement judaïsée avant d'être christianisée, puis islamisée.¹

Sigilmassa, appuyée par les fortes communautés juives du Touat, joue, du VIIIe au XVIe siècle, un rôle économique et culturel important pour la pénétration et l'approfondissement de la pensée biblique en Afrique.

Le Souss, le Drâa, le Touat, habités par des communautés juives de haute culture biblique, constituent les portes d'accès de l'orient sémitique vers le Soudan occidental. Là transitent non seulement des marchandises et des techniques, mais aussi des idées. L'historien arabe Idrissi nous livre des documents intéressants sur la pénétration du judaïsme en Afrique noire pour la période antérieure aux Almoravides. Cette pénétration suit les voies commerciales qui allaient du Maghreb au "pays de l'or", c'est-à-dire à travers la Mauritanie soudanaise, probablement jusqu'au Mali.

La "Description de l'Afrique et de l'Espagne" par Idrissi, date du XIIe siècle.² L'auteur, un musulman, nous dit avoir entendu au Mali, pays de Kamnouria, des hommes qui déclaraient être des Juifs. Le fait est d'autant plus important que les villes dont il parle ici, Kadnouri et Madira, se trouveraient dans le Soudan occidental, près de la grande région aurifère du Mali, "les grandes montagnes d'or des Quartass d'Enom".

La principale zone d'expansion du judaïsme en Afrique noire se situe-

rait dans le Taillan ou dans la Gan-garra. La présence juive aurait commandé une expansion religieuse en s'appuyant probablement sur un pouvoir politique fort. Cette thèse avancée par des historiens donnerait une cohérence à un ensemble de faits isolés et de traditions populaires constantes, tels que l'existence d'un royaume juif en Afrique, les récits d'Eldad le Danite, les vestiges hébraïques dans l'Adrar mauritanien, les traces, dans le Gourara, de juifs qui constituaient des groupements de guerriers nomades, l'existence de noirs judaïsés dans le sillage du général Abou Baker ben Omar, chargé par les Almoravides de mater une révolte au Soudan (XIe siècle) et la population de Noirs judaïsés, les Baffors, en Mauritanie, dispersée par la suite sur les deux rives du Bas-Sénégal où ils exerçaient, selon Idrissi, les métiers d'agriculteurs et de pêcheurs.

Aux problèmes soulevés par les influences judaïques chez les Baffors, il convient de joindre ceux, plus hypothétiques et plus complexes des Sebebaores dont parle Charles Monteil. Notons encore l'existence de Juifs assimilés dans les populations arabes, berbères et Touaregs comme les Dargoutoun, juifs nomades dont Mardochée Séror signalait l'existence au Sahara à la fin du siècle dernier.

Au XVIIIe siècle, Mongopark signale l'existence de livres hébreux en plein pays Mandé.³ Ce fait est moins significatif que les problèmes soulevés par la situation des forgerons au Soudan Occidental. Le Coran soulignait déjà la part prise par les Hébreux dans la découverte et la promotion des techniques du fer:

"Nous avons appris à David, pour vous, la fabrication des cottes de mailles qui vous protègent contre les coups que vous vous portez les uns aux autres. Etes-vous reconnaissants?". (Sourat 21, 80)

Et encore:

"Nous avons accordé une grâce à David . . .

Nous avons amolli le fer à son intention:

Fabriquer des cottes de mailles, Mesurer attentivement les mailles".

(Sourat 34. 10-11).⁴

(Suite p. 15)

par le rabbin Marc D. Angel
Traduction: C. DADOUN

Signalons qu'en Afrique du Nord les métiers du fer étaient concentrés dans les mains de forgerons juifs. Les traditions soudanaises font descendre ces artisans du patriarche Abraham: Nabou Nabihama. Les forgerons juifs seraient venus au Soudan à travers l'Égypte: ils fabriquaient des instruments aratoires et des armes. La Chronique du Fouta sénégalaise selon les traditions du Fouta--Djalou, fait écho en affirmant que les hommes du Diaogode, des Sémites, auraient introduit les techniques d'extraction du fer (et probablement du cuivre) au Sénégal. Notons encore que le métier de forgeron est méprisé par les Berbères et par les Touaregs. Les Touaregs Oliminden évitent actuellement encore de prononcer le mot "forgeron" par crainte du mauvais oeil. Quand ils parlent d'un forgeron, ils disent: "l'autre".⁵

Là encore il est possible de supposer une origine étrangère et probablement juive, à ces techniques d'importation confirmant les versets du Coran et de récentes découvertes archéologiques qui associent le roi David et son peuple, les Hébreux, à la diffusion des techniques du fer. Il est moins étonnant de noter que d'autres traditions africaines attribuent des origines juives aux chanteurs.

Un dernier fait: le Taarikh el Fatah signale dès le XVI siècle une colonie juive établie sur le Niger à Fassi où elle avait fondé une entreprise de cultures maraîchères qui alimentait les caravanes en légumes frais. Les traditions de la coopération technique entre l'Afrique noire et Israël (dont les fruits ont été nombreux depuis la création de l'État d'Israël) remontent, on le voit, dans un très lointain passé qui devrait garantir son grand avenir.

(A suivre)

Feu le rabbin Chemtov Gaguine a été le chef spirituel des congrégations des Juifs Espagnols et Portugais d'Angleterre. Il a écrit un grand nombre de livres intitulés *Keter Shem Tob* dans lesquels il traite des coutumes différentes parmi les nombreux groupes sépharades. Dans le troisième volume, publié à Londres en 1949, il écrit à propos des lois et coutumes de la Pâque juive. Ce qui suit sont des extraits de ce volume qui ont été traduits de l'hébreu.

Dans toutes les villes d'Égypte, la coutume veut que la veille de la Pâque de nombreux mariages soient célébrés dans la communauté parmi les gens d'humble condition. L'ainé — homme ou femme — qui se marie à cette époque est ainsi tenu de goûter au vin de la coupe, et de ce fait est exempté du Jeûne de l'ainé(e).

Il y a également des honneurs plus grands envers les premiers-nés qui sont invités par le rabbin à un "siyyum mesikhta" c'est-à-dire à une cérémonie après la réalisation d'un vœu du Talmud à la suite de quoi il leur est donné vin et fruits.

A Londres, la coutume fut de célébrer un siyyum mesikhta, mais au cours des récentes années, elle est tombée en désuétude.

Dans les villes du Maroc, le premier-né se dirige vers le lieu où est célébrée la mitzvah de la circoncision ce jour-là, ce qui lui donnera le droit de manger vu la mitzvah qu'il a accomplie et d'être exempté du Jeûne.

Dans la ville de Tétouan, la coutume veut que le premier-né mâle mange l'oeuf cuit placé dans le plateau du Séder. S'il n'y a pas de premier-né présent, c'est au chef de famille qu'il incombe de manger l'oeuf. Certains sépharades ont pour coutume de donner l'oeuf à une jeune fille qui devrait se cacher derrière une porte et manger l'oeuf. On pense que c'est là un moyen certain d'assurer à cette jeune fille un mariage dans l'année à venir.

La coutume de certains Juifs ashkénazes d'Allemagne veut qu'après avoir mangé les "Karpas" (céleri), on prenne les matsot enveloppées dans une serviette et qu'on les porte sur les épaules en marchant vers les quatre coins de la maison. Puis, on retourne à table pour s'asseoir et lire la Haggadah.

Certains sépharades d'Israël, de Syrie, de Turquie, d'Égypte et du Maroc suivent également cette coutume et ils

se déplacent avec les matsot sur les épaules, en prononçant ce qui suit: "Ainsi ont fait nos ancêtres en quittant l'Égypte, emportant avec eux les ustensiles pour pétrir la pâte, chargés sur leurs épaules". Tout d'abord, le père parcourt toute la maison, puis c'est au tour de la mère, des fils et des filles.

La coutume ancienne en Babylonie et en Espagne était de faire tout le service de la Haggadah dans la synagogue afin d'en faire bénéficier ceux qui ne savaient pas le faire.

Sans aucun doute, les Juifs furent habitués à relater à leurs enfants les miracles et les merveilles qui survinrent en Égypte. Leurs histoires furent transmises oralement. Chacune des personnes transmettait à son fils, à sa fille, à sa femme ou à tout parent, cette histoire orale.

Chaque personne contait à nouveau l'histoire dans son propre style afin d'entretenir agréablement son auditoire. Mais il n'y avait aucun livre ou aucun ordre de priorité. Des érudits ont pensé qu'il était donc impérieux d'agencer des textes précis pour les bénédictions et les prières, et c'est ainsi qu'il en est découlé le livre de la Haggadah que nous utilisons aujourd'hui.

Après eux, les Tannaim ont ajouté différentes interprétations et commentaires à la Haggadah. C'est certainement au cours de la période des Amoraim que le livre reçut la forme finale que nous lui connaissons jusque dans la bénédiction. Plus tard, d'autres chants et énoncés y furent ajoutés. Par le manque de soins des copistes, les textes de la Haggadah contiennent de nombreuses variations. Ainsi le texte de la Haggadah du rabbin Saadia Gaon diffère de celui du rabbin Amram Gaon. La version de Maimonide n'est pas la même que celle d'Abudarham. Il existe également des variations parmi les versions de Rome, d'Espagne, d'Allemagne et du Yémen.

Les sépharades d'Alger ont une coutume qui peut paraître pour le moins particulière. Lorsqu'ils en arrivent au paragraphe qui s'intitule "cette herbe amère" ils le lisent trois fois puis jettent ensuite le maror au sol. Après cela, ils le remassent et le remettent dans le plateau du Séder.

La coutume de certains juifs ashkénazes est qu'au lieu d'utiliser la laitue, ils prennent du raifort en guise de maror. La coutume des sépharades est de manger de la laitue "romaine".

1. MARCEL SIMON: Le judaïsme berbère dans l'Afrique ancienne, Paris, 1946.

2. IDRISSE: Description de l'Afrique et de l'Espagne, trad. fr. par R. Dozy et de Geeje, Leyde, 1866, pp. 35-36;

CHARLES MONTEIL: Problèmes du Soudan Occidental: Juifs et judaïsés, Hespéris, 1951.

3. MONGOPARK: Voyages à l'intérieur de l'Afrique en 1795, trad. Castereau, 2 vol. (cf.: II, p. 83), Paris, An VIII.

4. Le Coran, trad. Denise Masson, La Pléiade, Paris, 1967.

5. CHARLES MONTEIL: op. cit., p. 288; NICOLAS: Notes sur la Société et l'état des Touaregs du Dinnik, I.F.A.N., 1939 (pp. 580-586).

LETTRES D'ISRAËL

par notre correspondant Z. S. PEREZ

LA VIE ET LES EVENEMENTS

Ainsi la paix tant attendue et dont on prévoyait la signature le 17 décembre dernier, a été renvoyée à plus tard. Plus tard?

Oui, plus tard, à cause de certains points et, principalement, celui portant le No 6, de l'accord de Camp David qui n'ont pu trouver leur éclaircissement et une interprétation commune au cours des dernières négociations israélo-égyptiennes.

Pour le Gouvernement israélien et d'ailleurs pour tout observateur logique, voire neutre, faire la paix c'est repousser la guerre, nouer des relations de bon voisinage et entreprendre des rapports de commerce et de culture sans gêne aucune et sans restriction.

On ne peut signer la paix, et, en même temps, se réserver de se solidariser avec le front du refus arabe dont on connaît les partisans et les inspirateurs. Jusqu'à présent, l'Égypte, désireuse, sans aucun doute, de ne pas trop contrarier les pays arabes frères bouleversés par son initiative, a laissé entendre et a exigé même qu'en cas de conflit entre Israël et un Etat arabe voisin, la signature de la paix ne l'empêcherait pas de se porter à son secours, au secours de l'Etat arabe bien entendu.

Ce à quoi Israël ne souscrit guère, à aucun prix. En conséquence, les négociations sont gelées. A qui la faute? Certainement pas au Gouvernement de M. Bégin qui a affirmé à maintes reprises qu'il reste partisan d'une paix véritable et totale, dans l'esprit de l'accord de Camp David.

Un fait à retenir, cependant, c'est que, malgré le gel, Israël et l'Égypte maintiennent le contact et souhaitent la reprise des pourparlers qui nécessairement doivent mener au but recherché: *la Paix*.

Rien qu'à voir ce qui se passe dans cette région moyenne-orientale, la recrudescence des actes terroristes, les coups de boutoir des foules fanatisées en Iran, on se rend compte comme le temps se perd, inutilement.

Domage!

* * *

VIE INTÉRIEURE

Ce qui capte l'intérêt soutenu des Israéliens, c'est bien entendu la perspective de la paix proche, même si sa signature est repoussée à une date non encore fixée.

L'espoir reste ferme de la voir se concrétiser, dans les meilleures conditions possibles et, à ce point de vue, les Israéliens font confiance à M. Bégin même si son gouvernement, plus précisément son ministre des Finances, mène, sur le plan économique une politique d'inflation insupportable.

À l'heure où nous écrivons, on recherche, en haut lieu, les moyens propres à endiguer les ravages de cette inflation galopante qui dérouté les plus solides budgets et exaspère les travailleurs.

Dans la presse locale, on s'en fait l'écho et il ne se passe pas un jour sans qu'un économiste averti ne propose sa solution ou nous prodigue ses conseils pour assainir la situation et empêcher la reprise des conflits sociaux bons, peut-être, pour des pays riches mais assurément pas pour Israël.

Une satisfaction tout de même, c'est que nos prix sont encore inférieurs à ceux d'Europe et qu'en ce moment, nous jouissons d'un climat délicieux, alors qu'ailleurs, le froid sévit avec sa rigueur habituelle.

(à suivre)

Il nous appartient, pour conclure cette lettre, de suivre les événements, de ne pas trop s'inquiéter quand dans le nord, nous répliquons énergiquement aux tirs terroristes sur nos villes et villages. Israël se défend, et bien.

Il faut surtout suivre les efforts pour la paix inévitable. Quand ce jour arrivera, on sonnera le cor aux quatre coins du monde, comme au jour de la venue du Messie.

Dieu veuille que nous ne soyons privés d'une telle vision, très prochainement. Amen!

* * *

YETZER HARA ou le visage hideux de l'instinct du mal. . .

Si l'on se mettait à la tâche d'inventorier la terminologie se rapportant à la science juive, et par extension, à la science humaine, et bien l'on trouverait de quoi remplir tout un lexique.

Certains mots qui appartiennent à l'hébreu, langue de la civilisation juive ont certes leurs équivalents dans toutes les autres langues, mais beaucoup d'autres, exprimant une série d'idées jaillies du domaine spirituel ou moral d'Israël, devraient être introduits dans les dictionnaires sous leur forme hébraïque originelle.

Les lecteurs de notre Bulletin ne doivent pas ignorer que le Professeur

Henri Baruk, il y a déjà un certain temps, a mis en vedette le terme de *Tzedek*, intimement mêlé à l'idée de JUSTICE, de CHARITE, d'AMOUR DU PROCHAIN.

Aujourd'hui, il n'est pas de traité de psychologie ou de psychiatrie morale qui n'en fasse mention, exactement comme une chose qui va de soi.

Pour rechercher le *Tzedek*, il faut, recommande impérativement le fameux Rabbín italien LUZZATO, être d'une extrême prudence (*Zehirouth*) et s'éloigner comme d'un lépreux, de ce qui lui est une affreuse antithèse, par exemple, le LACHON HARA (la mauvaise langue), le GUILOUY ARAYOTH (Impudicité l'AVODA ZARA), (Idolâtrie), la SIN'AT HINAM (Haine gratuite), et . . . le Professeur Baruk, cité plus haut, a d'ailleurs fait un usage répété de ces termes, dans ses travaux, pour mieux dégager l'effet salutaire du TZEDEK en question.

Nous voudrions, à notre tour, introduire dans nos débats ou nos études le terme connu de YETZER HARA qui ne fait précisément pas bon ménage avec l'idée de JUSTICE, au contraire il a le visage hideux de l'instinct du mal qui accompagne pourtant l'homme partout, le provoque, le met à l'épreuve.

"Sur ma vie, s'écriait, en son temps, le célèbre talmudiste Nissim GAON de Kairouan, les Pirkei-Avoth (Principes des Pères) ont dit vrai: celui qui triomphe du YETZER HARA est un vrai héros!"

On peut faire la même constatation, de nos jours, rien qu'à voir ce qui se passe autour de nous, dans cette société qui est la nôtre et qu'on appel-

(Suite p. 17)

NOMINATION DE RALPH LALLOUZ

Une réunion du Conseil de la Région du Québec du Congrès Juif Canadien s'est tenue le 12 février 1979 à la synagogue Chevra Kadisha B'nai Jacob à Montréal, sous la présidence de M. Edward B. Wolkove, C.A.

Le Président déclara que, personne n'ayant soumis sa candidature au poste de trésorier, la vacance revenait de droit aux Officiers. M. Ralph Lallouz fut nommé Trésorier jusqu'à la prochaine plénière et Lou Zablow fut nommé Officier.

(LETTRES D'ISRAËL . . . Suite)

le *société permissive*. L'on s'imagine, dans ces conditions, la force, la puissance et l'influence néfaste de ce penchant que la Bible évoque inlassablement, sous des termes très significatifs et nombreux.

Le YETZER HARA a ainsi été nommé (RA, mauvais) par Dieu même, dans la Genèse où il est rappelé que "*les conceptions du coeur de l'homme sont mauvaises dès son enfance*" (8/21).

Les Prophètes, de leur côté, en tant que guides spirituels du peuple, sont aussi éloquents et en rajoutent. Pour Moïse, par exemple, le YETZER HARA a le sens d'impureté (ORLA). "*Supprimez donc l'impureté de votre coeur*" (Deutéronome 10/16).

David, le roi, le désigne sous le terme de TAME (intouchable, impur) "*O Dieu, crée en moi un coeur pur*" (Psaume 51/12) et son fils Salomon le tient pour l'ennemi, le haineux (SONE) "*Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger, s'il a soif, donne-lui à boire*" (Proverbes 25/21). Autrement dit, en termes d'interprétation rabbinique: fais appel à la Thora et Dieu le mettra entre tes mains.

Voyons maintenant Isaïe. Pour lui, c'est le mikhchol, l'obstacle: "*enlevez tout obstacle de la voie de mon peuple*" (57/14), tandis qu'Ezéchiel le compare à la pierre (EBEN): "*j'enlèverai le coeur de pierre de votre sein et je vous donnerai un coeur de chair*" (117/2). Joël, enfin, le situe géographiquement, le *yetzer harâ* est "*ce fléau venu du nord (Tzfon), je l'éloignerai de vous*" (2/20).

* * *

Tel qu'il est, sous ses multiples aspects de la méchanceté et de la perversion, la Guémara va jusqu'à se demander pourquoi, dans ses conditions, le "*yetzer Harâ*" a-t-il été créé, pourquoi s'attaque-t-il, sans vergogne, au sage, au juste?

Et de s'expliquer: beaucoup de choses amères ont été créées mais on les adoucit et les rend consommables. Exemple: le LUPIN, que l'on assaisonne, que l'on trempe sept fois dans l'eau pour en faire disparaître l'amertume.

Le YETZER HARA ne peut être, en définitive, contrecarré que par la pratique de l'étude sérieuse de la Thora. Elle est seule en mesure de le dompter, de le changer et de l'adoucir (Tanhouma-Béréchith).

VOUS M'EN DIREZ TANT

par Louis-Paul Béguin

Le verbe référer existe en français. Mais il n'est employé qu'avec le pronom "se" ou le pronom adverbial "en". Le verbe anglais "to refer" est très courant dans la langue de Shakespeare, et naturellement, nous en subissons les conséquences. Il n'est pas de jour que je ne remarque un emploi erroné de "référer". Disons: cette note renvoie à un dossier (et non réfère), je peux vous indiquer, (vous adresser à) quelqu'un qui vous renseignera (et non, je peux vous référer à...); veuillez vous reporter à notre lettre du 1er juin (et non, veuillez vous référer à...).

On dira, en français correct, qu'on "se réfère à un texte de loi". Aussi, on "en réfère à son supérieur", avec le sens de soumettre à ce supérieur un cas quelconque, afin qu'il prenne la décision qui s'impose.

Pour conclure, le verbe référer doit, la plupart du temps, se remplacer par: se référer, en référer, renvoyer, adresser, mettre entre les mains de, transmettre, confier, soumettre, se reporter à.

* * *

Parce que le verbe anglais "to meet" a de nombreuses acceptations, on emploie son équivalent le plus fréquent "rencontrer" en lui donnant des significations qu'il n'a pas. Toutefois, rencontrer s'est enrichi de certains sens nouveaux, par l'influence de l'anglais, il faut bien le reconnaître. Les dictionnaires en font état. Il ne faudrait pas pour cela écarter les mots français qui marquent une nuance, simplement parce que l'anglais "to meet" est polysémique.

Au lieu de la rencontre de deux ministres", pourquoi ne pas dire "l'entrevue de deux ministres". Deux ministres se sont réunis (au lieu de se sont rencontrés). Pourquoi ne pas dire: "Je vous verrai demain, au lieu de "Je vous rencontrerai demain".

Mais le plus grave est l'horrible: rencontrer des dépenses. On fait honneur à ses engagements, on fait face à des dépenses, on les règle, on les paie. On ne peut "les rencontrer". C'est un anglicisme à proscrire. On entend cette horreur à la télévision d'Etat: ce qui est fort triste.

* * *

Le verbe supporter veut dire: soutenir, porter le poids de, endurer, résister à. Si je dis: Je ne peux pas sup-

porter les gens vulgaires, je veux dire que je ne puis les endurer. Si je déclare que mon estomac ne peut supporter les petits pois, c'est que je ne les digère pas. Une action qui supporte des risques, un acte dont on devra supporter les conséquences sont des façons imagées de parler. Au sens propre, une base supporte, par exemple, une lourde colonne.

L'anglais utilise le verbe "to support" pour dire appuyer. On ne doit pas dire en français: je supporte ce candidat, mais je l'appuie. De même on appuie une mesure, on ne peut la supporter.

SEMAINE SÉPHARADE

La Communauté Sépharade du Québec et le Centre Communautaire Juif, en collaboration avec la Fédération Sépharade du Canada et l'École Maimonide, ont présenté la SEMAINE SEPHARADE 1979, qui s'est tenue du 18 au 25 février au Centre Saidye Bronfman à Montréal.

Le programme comprit: l'inauguration le 18 février; une exposition d'art du 18 au 25 février; une conférence le 19 février; une soirée de poésie, de chant et de musique le 20 février; musique liturgique le 21 février; les projections de films le 22 février; un spectacle de variétés le 24 février, et enfin une présentation judéo-arabe le 25 février.

Au cours de cette semaine sépharade, M. Michel Chocron, Président de la C.S.Q., a remis le 25 février au Ministre de l'Immigration, M. Jean Couture, la médaille commémorative de la semaine sépharade. Le ministre a souligné lors d'une brève allocution, que, tout comme les juifs, les Québécois se doivent de garder une porte ouverte sur le monde, car ainsi qu'il le disait: "notre démarche n'a de sens que si elle rejoint celle des autres peuples pour la justice et la liberté".

Cet événement marque un tournant sans précédent dans l'évolution et l'apport de la culture sépharade qui connut son apogée entre les 10ème et 13ème siècles.

Décision du Conseil de Presse du Québec

Le Comité Canada-Israël a reçu la décision officielle du Conseil de Presse du Québec eu égard aux plaintes soumises par le C.I.C. et M. Réginald Hamel de l'Université de Montréal, à propos de 3 articles parus dans la revue "ICI-QUEBEC" et intitulés: "Non au Racisme d'Israël", dans le numéro de février 1978; "Les Oranges empoisonnées: Est-ce un prélude à une campagne de souscription" et enfin des remarques faites sur le même thème et publiées dans le numéro d'avril 1978.

Une lettre adressée à M. Jean Côté, Rédacteur en Chef de la revue "ICI-QUEBEC" et signée par Jean Baillargeon, Secrétaire Général du Conseil de Presse du Québec stipule en partie que: "il déplore vivement la publication de ces charges haineuses, susceptibles à la fois d'attiser le racisme qui couve même dans les sociétés les plus démocratiques et de heurter violemment les convictions et les sentiments de l'ensemble de la communauté juive." Le rapport du Conseil stipule que: "la publication de ces articles a eu l'inévitable effet de multiplier les malentendus dans une société où la presse devrait au contraire se faire un devoir de les éclaircir".

Les reportages photographiques qui illustraient des articles et qui montraient des activités terroristes israéliennes, d'après le Conseil, n'offraient aucune preuve d'authenticité et il semble qu'ils aient été utilisés plus pour faire sensation que pour illustrer une situation.

Le rapport stipule que: "les articles soumis au Conseil relèvent clairement par la façon dont les faits sont présentés, mais surtout par le style et le ton, de la propagande politique, et sont plus assimilables au journalisme pamphlétaire qu'au journalisme d'information." Le Conseil, composé des représentants des média et, compte tenu qu'il ne jouit d'aucun pouvoir juridique, oeuvrant comme organe de vigilance à propos de l'éthique journalistique, dénonce ICI-QUEBEC car il s'est fait connaître du public comme une revue d'information générale et non comme un organe officiel de l'une des deux parties impliquées dans le conflit du Moyen-Orient, ce que le fond et la forme révèlent. Le Conseil a dit que: "... Le lecteur sera induit en erreur à la fois par le style général de la revue et par le ton de l'article: il croira lire un article d'information alors qu'il avait affaire à un article de propagande."

"Les Nouveaux Cahiers" No 54

Le numéro 54 de la revue "Les Nouveaux Cahiers", qui vient de paraître, est consacré au sujet: "Des Juifs français face au nouveau regard de l'Eglise".

On a souvent remarqué que, dans le développement du dialogue judéo-catholique amorcé par le Concile Vatican II, le judaïsme français n'avait pas, comme on aurait pu s'y attendre, fait suffisamment entendre sa voix.

"Les Nouveaux Cahiers" ont estimé que le moment était venu notamment à l'aube d'un nouveau pontificat, de donner la parole à des personnalités françaises soucieuses à la fois d'affirmer l'existence juive et de favoriser la compréhension mutuelle de l'Eglise et du judaïsme.

Ce numéro — qui a peut-être la valeur d'un acte — permet de proposer un éventail de réflexions inspirées par les ouvertures de l'Eglise catholique à l'endroit du judaïsme.

Les collaborateurs de ce numéro des "Nouveaux Cahiers" ont été motivés par le fait qu'une modification très significative de l'enseignement catholique concernant les juifs apparaît désormais possible. Dans cette conjoncture, dont les signes annonciateurs se sont manifestés lors de la déclaration conciliaire sur les juifs de 1965, ces personnalités ont souhaité prendre position sans complaisance mais aussi favoriser les efforts de clarification.

LA SYNAGOGUE ADATH-ISRAËL

Au sein de la congrégation Adath-Israël, il a été dûment constitué une synagogue Adath-Israël Sépharade, dont les membres sont les suivants:

Président: Ernest Yana

Vice-Président: Rémi Bénoualid

Secrétaire: David Azoulay

Trésorier: James Pérez

Le rabbin de la synagogue est Michael Kramer et le chaliah Salomon Azoulay.

Très prochainement, un club mixte de l'Age d'Or sera mis sur pied.

Le Club des Hommes qui a fonctionné pendant une longue période, a repris ses activités vers février.

Les dirigeants de cette synagogue demeurent à la disposition pleine et

entière des membres de la communauté juive de Montréal et du Canada.

Parmi les activités qui se sont tenues auparavant, il y eut des personnalités du Gouvernement canadien tel l'Hon. Marc Lalonde, Ministre de la Justice, John Ciaccia, député libéral et membre de l'Assemblée Nationale qui ont respectivement développé les thèmes suivants: "la venue de M. Bégin", "liens unissant Juifs et Canadiens", "les Juifs et l'Unité nationale", etc. . .

De nombreuses autres activités ont repris et nous espérons que la synagogue Adath-Israël Sépharade saura répondre aux désirs multiples de la communauté. Ces activités se dérouleront dans les salles de la synagogue Adath-Israël Sépharade, sise 1500 Avenue Ducharme à Montréal.

Conférence Nationale à Propos de l'Antisémitisme

Le Comité de Montréal pour le Judaïsme d'Union Soviétique a tenu une réunion en l'Edifice Samuel Bronfman le 12 février à Montréal. Celle-ci fut présidée par Miriam Garvis. Les membres du comité ont discuté des projets concernant la future "Conférence Nationale à propos de l'Antisémitisme" qui devra se tenir à Ottawa les 28 et 29 mars prochains.

Une Journée de Solidarité Nationale en souvenir des Prisonniers de Conscience Juifs d'Union Soviétique se tiendra le 15 mars 1979, Journée parrainée par le Comité de Montréal pour le Judaïsme Soviétique et par la lutte des étudiants en faveur du Judaïsme d'Union Soviétique. Un jury d'experts et des politiciens sont venus parler à propos des "droits de l'homme Juif en Union Soviétique".

(Suite p. 19)

LES LIVRES

“Le crime du 15 décembre”

par Ralph Feigelson
Editions Jean Grassin,
50 rue Rodie, Paris (90)

Il y a 37 ans, le 14 décembre 1941, une affiche rouge, placardée dans toute la France, annonçait l'exécution de cent otages fusillés le lendemain et les déportations vers l'Est. L'étude historique que Ralph Feigelson a consacrée à ces événements n'est pas seulement un récit émouvant et humain qui porte témoignage sur le martyre des patriotes — parmi lesquels Gabriel Péri, Lucien Sampaix, Moïse Bursztyn, Damichel, Babin, Bonnetel, Paul Baroux, etc. . . , pris dans les camps de Drancy et de Chateaubriant et dans les prisons de Fresnes, de Romainville, de la Santé et de Fontevault, elle est aussi une évocation documentée sur cette période de l'occupation nazie, qui marque un tournant décisif de la guerre, dont l'auteur situe le contexte.

Car l'horreur du crime du 15 décembre, n'est pas seulement dans ce massacre de masse, le 2ème après celui du 22 octobre à Nantes et à Chateaubriant, elle est aussi dans l'organisation systématique de la répression et dans la préparation des déportations dont celle annoncée par l'affiche du 14 décembre, eut lieu le 27 Mars 1942.

Dans la guerre qui allait durer encore trois ans, jusqu'à la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie, Hitler, qui n'aurait plus que des échecs militaires, s'acharna contre la population civile. Dès le 7 décembre 1941, il donne l'ordre d'organiser des déportations massives et, le 12, Keitel signe le décret “Nuit et Brouillard” pour que la répression ait “un effet d'intimidation durable”. Le crime du 15 décembre est la première application de ces directives par Von Stulpnagel et la

mise en pratique des mesures anti-juives annoncées par le S.S. Lischka, lors de la conférence du 20 janvier 1941 à Paris, sur le “traitement ultérieur de la question juive en France”.

Ralph Feigelson décrit le mécanisme de cette politique de répression et d'extermination dont il dénonce les responsables parmi lesquels: Oberg, Knocken, Lischka, Danneker, etc. . . du côté allemand et Xavier Vallat puis Darquier de Pellepoix, commissaires aux Questions Juives, ainsi que Bousquet, Secrétaire Général de la Police Française, etc. . .

Mais, malgré les exécutions et les déportations, la Résistance ne cessa de grandir et l'auteur rappelle que, dans ce seul mois tragique de décembre 1941, le Commandement allemand reconnaît 221 attentats pour la région parisienne. “Le sang des héros du 15 décembre n'a pas coulé en vain et jusqu'aux jours de 1944 où la France renaquit à la liberté, ces morts glorieux sont restés des vivants mêlés à nos combats”.

(Suite p. 20)

jean hamburger DEMAIN LES AUTRES

l'aventure médicale
en contrepoint
de l'aventure humaine

FLAMMARION

(CONFÉRENCE . . . Suite)

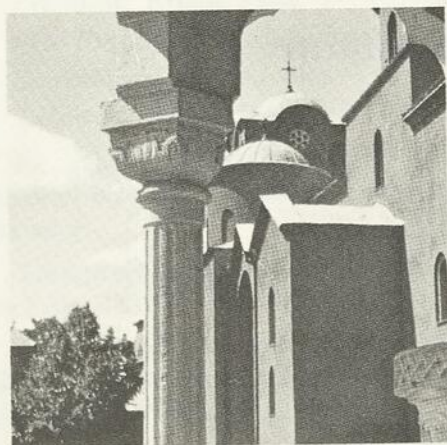
Un Comité spécial le “WIN” (abréviation de: Women for Ida Nudel) a été mis sur pied sous les auspices de Ruth Pollack. Les membres du Comité solliciteront des personnalités féminines afin de les prier instamment de mettre en liberté immédiatement Ida Nudel. Le Comité distribuera à travers le Canada, des aérogrammes spéciaux contenant des messages de soutien afin de les lui adresser.



Les grandes villas



Une ravine encaissée et verdoyante



Vue d'un clocher typique

L'Europe Méditerranéenne

sous la direction de Suzanne Agnely
et Jean Barraud

— Les Editions françaises Inc. —

Sans valise ni passeport, voici le monde à votre portée, sous vos yeux. La collection BEAUTÉS DU MONDE franchit les frontières, efface les distances, fait découvrir d'autres horizons, d'autres merveilles naturelles, d'autres trésors artistiques, d'autres façons de vivre.

Par de remarquables photographies en couleurs et des textes originaux, rédigés par des journalistes de talent, Beautés du monde révèle l'infinie diversité des paysages, des hommes, de leurs traditions et de leurs créations.

L'EUROPE MEDITERRANEE: pour certains, cette évocation ressuscitera de merveilleux souvenirs. Pour d'autres, elle prélude à de futures évasions. Pour quelques-uns, le dépaysement restera du domaine du rêve, mais combien attachant. . .

* * *

Dans le cadre de pays qui ont connu leur apogée et leur déclin (Espagne, Grèce, etc. . .) ce document précieux offre à tous nos amis lecteurs la possibilité de retracer des lieux, sites et châteaux, îles et cathédrales qui furent et demeurent les témoins vivants d'un passé glorieux et de civilisations très avancées. Nous savons gré aux Editions françaises Inc. d'avoir eu l'amabilité de nous privilégier dans ce domaine, permettant ainsi à nos lecteurs de prendre connaissance de mondes merveilleux. Dans nos prochains numéros, nous aurons le plaisir d'annoncer de nouveaux volumes d'un intérêt aussi soutenu.

Le Rédacteur
C. Dadoun



Exotisme et rêverie . . .



La blancheur des constructions méditerranéennes



Un havre de plaisance de détente. . .